

Pas d'union nationale avec le PS et le Medef



NON à la loi Macron

Dossier

**Médecine, santé:
le système craque
de partout!** Pages 6 et 7

ÉDITO

«Toujours plus pour
ceux qui ont déjà tout»
Page 2

PREMIER PLAN

Des mesures exceptionnelles...
pour un État d'exception?
Page 2



ACTU INTERNATIONALE

**Nigeria: Boko Haram, la violence
contre les populations**
Page 5

LIBRE EXPRESSION

Traité transatlantique: entretien
avec Hélène Cabioc'h d'Attac
Page 12



Par CHRISTINE POUPIN

«Toujours plus pour ceux qui ont déjà tout»

Le 1% les plus riches détiendront d'ici deux ans davantage que 99% de la population mondiale! Cette projection est faite par l'ONG Oxfam dans l'étude qu'elle publie à l'occasion du rendez-vous annuel des puissants à Davos. En effet, les inégalités ne font qu'augmenter, la part du patrimoine mondial détenu par les 1% les plus riches est passée de 44% en 2009 à 48% en 2014. Mais ce n'est pas tout! La quasi-totalité des 52% restants est aux mains des 20% les plus riches. Au final, 80% de la population mondiale doit se contenter de seulement 5,5% des richesses. On peut formuler la même scandaleuse réalité autrement: 3,5 milliards d'êtres humains se partagent la même quantité de richesses que les 80 milliardaires les plus fortunés... Cette étude, qui sonne comme un brûlot anticapitaliste, révèle d'autres informations décapantes, par exemple sur les secteurs les plus pourvoyeurs de milliardaires. Sans surprise 20% des 1645 milliardaires ont des intérêts ou des activités dans les secteurs de la finance et de l'assurance. Mais sans doute encore plus révoltant, entre 2013 et 2014, c'est la fortune cumulée des milliardaires ayant des intérêts ou des activités dans les secteurs pharmaceutique et des soins de santé qui a le plus augmenté (+ 47%). Pour couronner le tout, ces mêmes secteurs de la finance et de l'industrie pharmaceutique ont dépensé respectivement 550 et 500 millions de dollars en activité de lobbying pour faire pression sur les décisions politiques aux États-Unis et dans l'Union européenne. De l'argent manifestement investi de manière efficace... pour les profits! Impossible de dire mieux et de manière plus crue que les décisions politiques sont prises par les gouvernants au service et à la solde des capitalistes. Pendant ce temps, une crise sanitaire frappe l'Afrique de l'Ouest. Le virus Ebola menace les vies et les moyens de subsistance de millions de personnes en Guinée, en Sierra Leone et au Liberia. Impossible aussi de dire mieux et de manière plus crue que ces politiques sont criminelles!

BIEN DIT

Avant, je passais mon temps à ne pas dire que j'étais musulman, pas parce que j'en étais pas fier, mais parce que je considérais qu'on n'avait pas besoin d'affirmer sa différence, qu'on était tous pareils au final. Aujourd'hui, par contre, j'ai presque besoin de le revendiquer pour dire «ne vous inquiétez pas, on est pareils».

JAMEL DEBBOUZE, interviewé dans «Sept à huit», sur TF1 le dimanche 18 janvier

À la Une

Pas d'union nationale avec le PS et le Medef. Non à la loi Macron!

Après les assassinats contre Charlie hebdo, la prise d'otage antisémite et les manifestations d'indignation qui ont suivi, la tentative gouvernementale de récupération au nom de l'unité nationale pèsent sur la situation politique et sociale. Elle a le soutien non seulement de la quasi-totalité des partis de droite et de gauche mais aussi des directions syndicales.

Depuis, les actes anti-immigrés, anti-musulmans, se sont multipliés. Des dizaines de poursuites, de condamnations, parfois lourdes, au motif d'une apologie du terrorisme sont prononcées dans des comparutions immédiates, alors que le plus souvent il s'agit d'actes d'ivrognes ou d'imbéciles. Une campagne de dénigrement de l'Éducation nationale vise à dédouaner les véritables responsables de la régression sociale et démocratique que nous connaissons. L'armée, la police, les milices privées sont sur les rangs pour installer toujours plus d'insécurité policière.

Toute liberté pour les patrons
Patronat et gouvernement veulent profiter de la confusion qui en résulte, pour faire passer leurs propositions de régression sociale. À propos de la négociation sur les seuils sociaux, Hollande déclarait, ce lundi 19 janvier lors de ses vœux aux «acteurs sociaux»: «Un échec aurait des conséquences qui iraient bien au-delà de cette réforme»... C'est ainsi que le gouvernement va présenter devant le Parlement la loi Macron, empilage de mesures menant à la remise en cause du droit du travail, dans une procédure d'urgence limitant au maximum les possibilités de débats et d'amendements.

Les mesures les plus emblématiques concernent le travail de nuit et du dimanche. Dans de plus en plus nombreuses zones commerciales, les patrons auraient ainsi le droit de faire travailler les salariés tous les dimanche, sans contrepartie fixée par la loi. Dans

les zones touristiques, le travail de nuit commencerait à minuit au lieu de 21 heures!

Mais la charge contre le droit du travail va bien au-delà. Les licenciements économiques seraient facilités par l'accélération des procédures, tout en évitant aux grands groupes de mettre la main à la poche lorsqu'ils ferment une de leurs filiales, rendant aussi impossible toute contestation des licenciements.

Plus globalement, le projet prévoit d'étendre au droit du travail les règles de médiations privées, entre personnes prétendant sur un pied d'égalité, non liées par un contrat de travail, comme c'est déjà le cas pour les ruptures conventionnelles.

La casse méthodique des droits des travailleurs

La réforme de l'inspection du travail contenue aussi dans le projet de loi permettrait aux patrons d'échapper complètement aux juges puisque la plupart des sanctions du code du travail seraient transformées en amendes, sanctions prononcées par des directeurs aux ordres du ministre. Pour les délits concernant le droit syndical (entrave), les peines d'emprisonnement seraient supprimées... Suspects de rendre des décisions trop favorables aux salariés, les juges prud'homaux, élus, ne seraient plus que des auxiliaires des juges professionnels.

Par ailleurs la loi Macron prévoit des mesures de libéralisation des transports, notamment par autobus, qui visent en fait à affaiblir le service public ferroviaire au profit de sociétés privées, polluantes,



avec des salariés plus précaires, ainsi que la privatisation des aéroports tellement rentables. Parfaitement complémentaire, la négociation démarrée sur les seuils sociaux est devenue l'occasion d'une complète remise en cause des institutions représentatives du personnel. Le remplacement des trois institutions (délégués du personnel, comités d'établissement, comités hygiène sécurité conditions de travail) par une seule institution, le conseil d'entreprise, signifierait une réduction drastique des moyens d'information, de contestation des politiques patronales, notamment en matière de conditions de travail, le

CHSCT ne retrouvant au mieux que son statut d'avant 1982, de commission spécialisée.

Riposter, maintenant

Du côté des parlementaires, on voit mal pourquoi les contestataires et autres «frondeurs» qui ont laissé passer tous les budgets, toutes les contre-réformes, auraient aujourd'hui, dans ce contexte d'union nationale, la soudaine volonté de mettre en difficulté le gouvernement.

Du côté syndical, CFDT, CGC et CFTC ne cachent pas leur accord quasi complet avec ces régressions sociales. FO est restée dans une contestation de couloir. Empêtrée dans ses problèmes internes, la direction de la CGT a mis le doigt dans une négociation inacceptable, qui propose la remise en cause de l'obligation de représentation dans les établissements de moins de 50 salariés.

Il est plus que temps de mettre fin à cette inertie complice. C'est pourquoi nous devons faire de ce lundi 26 janvier, jour d'ouverture à l'Assemblée nationale du débat sur le projet de loi Macron, la première étape réussie de la construction de la mobilisation contre le patronat et le gouvernement.

Robert Pelletier

SÉCURITAIRE

Des mesures exceptionnelles... pour un État d'exception?

Valls et son gouvernement ont donc déclaré la guerre! Le vocabulaire a son importance et le Premier ministre a su le choisir avec soin: face à «l'ennemi intérieur», il s'agit rien de moins que de «neutraliser» les groupes terroristes et de «déradicaliser» les islamistes... La guerre donc, avec ses mots et ses maux.

D'abord des mesures policières et militaires immédiates...

Sous prétexte de protéger la population des risques d'attentats, c'est une véritable restriction drastique des libertés que nous subissons. En effet, le plan Vigipirate «alerte attentat» restreint sévèrement les libertés individuelles: interdiction des grands rassemblements,

stationnement interdit devant les écoles et certains édifices publics, contrôles et patrouilles renforcés aux abords des zones sensibles...

Et à nouveau, les habitants des banlieues les plus populaires vont être particulièrement harcelés. Combien de fois encore et encore les jeunes dits «des quartiers» devront-ils montrer leurs papiers, prouver leur identité?

Pour réaliser ce plan Vigipirate, un réel quadrillage militaire du territoire est organisé: 10 000 soldats occupent nos rues, notamment pour la protection des 717 écoles et lieux de culte juifs, autour de certaines mosquées, dans les gares, les aéroports... Soit, selon les chiffres de Manuel Valls, 122 000 personnels militaires sur la voie publique. La guerre donc!

... ainsi qu'une justice dite de flagrance, sans réelle instruction

Une dizaine de personnes ont été placées en garde à vue pour des propos imbéciles, qualifiés «d'apologie publique d'actes de terrorisme», et souvent proférés par des adolescents, des ivrognes ou des personnes atteintes de troubles psychiques. Ils ont tous été jugés en comparution immédiate et ont été condamnés à des peines de prison ferme entre 3 mois et 4 ans! Ces sanctions pénales lourdes, pour l'exemple, punissent des personnes qui auraient besoin pour les plus jeunes d'éducation et pour une partie des autres de soins. Cette politique judiciaire de circonstance, sans le temps de l'instruction, est nuisible: envoyer des personnes en prison, alors que l'on sait que la prison radicalise les plus fragiles, est inconséquent... Cela ne protège en rien d'actes réellement dangereux, car les vrais terroristes, eux, sont

Un monde à changer

LES «FORÇATS DE LA ROUTE». Le transport routier de marchandises est depuis des années un des secteurs économiques les plus modelés par le néolibéralisme au détriment de l'écologie et des travailleurs du secteur. En effet, à partir de 1985-1986, sa logique de fonctionnement a été profondément modifiée avec des mesures nationales (la suppression de la tarification routière obligatoire – TRO) et européennes (création d'un marché européen du transport routier). La TRO fixait des prix planchers, la conséquence de sa suppression avait pourtant été anticipée. Comme l'écrivait à l'époque un rapport : « Admettre qu'un artisan transporteur est capable en toute liberté de débattre son prix face à une puissante société industrielle est une illusion démentie par l'expérience de tous les jours... Il en résultera un avilissement des prix. »

Le marché unique du transport met en concurrence des salariéEs, des entreprises, des pays aux conditions sociales et fiscales très différentes. Les dérives sont multiples : délocalisation d'entreprises, délocalisation du contrat de travail, utilisation de main-d'œuvre dans les conditions sociales d'autres pays que celui du véhicule, prise de marché

par des entreprises de pays à moindres coûts sociaux... Par ailleurs, la SNCF a organisé la baisse de ses activités de fret. Au final, a été favorisé le développement d'un secteur routier considéré comme plus « performant ». Et peu importe les conséquences sur l'environnement et les salariéEs ! Les patrons des grandes entreprises de transport, même profitables, pressurent au maximum leurs salariéEs, ceci en dépit de tous les avantages dont ils ont bénéficié : 500 millions à 600 millions d'euros du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), mesures sur le prix du gazole... D'ailleurs, comme le note un rapport de la Banque de France (cité par les Échos du 20 janvier), ces entreprises ont vu leur rentabilité augmenter.

Le mouvement actuel des chauffeurs routiers intervient pour peser sur la négociation annuelle obligatoire (NAO) sur les salaires. Les syndicats exigent 100 euros d'augmentation en moyenne pour tous les chauffeurs, avec un nouveau taux horaire minimum de 10 euros pour les salaires les plus bas (soit une revalorisation de 5%). Pour se faire entendre des patrons et du gouvernement, les salariéEs ont recouru à la grève, aux barrages filtrants et aux blocages de sites. Ils ont raison.

ARABIE SAOUDITE **L'horreur et l'hypocrisie**

Deux nouvelles récentes de l'Arabie saoudite – l'interdiction de construire des bonhommes de neige et la condamnation d'un blogueur dissident à 1 000 coups de fouet – viennent nous rappeler non seulement la nature obscurantiste et moyenâgeuse du régime, mais aussi l'énorme hypocrisie du gouvernement Hollande.

Côté ridicule, c'est Mohamed Saleh Al-Munadjid, apparemment un cheik très influent, qui, après les récentes chutes de neige dans le pays, a annoncé que Dieu aurait accordé aux gens « la liberté de construire tout ce qu'ils veulent à condition que ça ne contienne pas d'âme »... Donc pas de bonhomme de neige, de crainte, on suppose, que les gens ne se mettent à idolâtrer le petit bonhomme blanc. L'autre nouvelle, beaucoup plus sinistre, est celle de la condamnation du blogueur saoudien, Raef Badawi pour « insulte à l'islam », à 1 000 coups de fouet, une amende d'un million de riyals (230 000 euros), dix ans de prison et une interdiction de voyager pendant les dix années suivant l'incarcération... Animateur d'un site internet de débat, il a déjà reçu 50 coups de fouet sur la place publique et en recevra 50 chaque vendredi pendant encore 19 semaines, à moins que la campagne lancée par



Raef Badawi le blogueur condamné. DR

Amnesty International ne réussisse à empêcher cette folie. Raef Badawi a échappé de justesse à l'accusation d'apostasie (renoncement public à sa foi), passable de la peine de mort, tout comme le sont le trafic de drogue et autres « crimes »... comme l'homosexualité, l'adultère ou la sorcellerie (!), avec exécution au sabre sur la place publique. Comment ne pas faire la comparaison entre les descriptions

de la décapitation écoeurante des otages de Daesh et l'absence d'informations dans nos médias ou de réaction de notre gouvernement sur les 83 décapitations publiques en Arabie saoudite en 2014 ? 83, un record depuis 5 ans... Il paraît que c'est « en gardant le contact », « par le dialogue » qu'on peut faire évoluer les régimes « autoritaires » !

Les droits de l'homme ou les contrats ?

Parmi tous les grands « défenseurs de la liberté d'expression » que Hollande avait invité à manifester à Paris, se trouvait le ministre des Affaires étrangères de l'Arabie saoudite. Dans ce pays, la liberté d'expression est une chose assez simple. Pour la presse, cela n'existe pas, et internet est sévèrement censuré. Par contre pas besoin de censurer les films, il n'y a pas de cinémas, ni besoin de limiter l'expression des partis politiques, il n'y en a pas non plus. Quant aux religions, aucune autre que

l'islam n'a le droit d'être pratiquée. Enfin, que dire de la situation des femmes saoudiennes dont le statut est celui de mineure, ou du million de travailleurs immigrés qui vivent dans des conditions proches de l'esclavage ?

Les invités internationaux de Hollande étaient paraît-il là pour « lutter contre le terrorisme »... Pourtant, pendant des années, des groupes terroristes, comme al-Qaïda en Afghanistan ou Daesh à ses débuts, ont été financés par l'Arabie saoudite.

Pour Hollande, Sarkozy et les autres, les droits de l'homme ne comptent pour rien quand il s'agit d'accès au pétrole et aux contrats très juteux pour « nos » capitalistes. L'Arabie saoudite est le premier partenaire de la France dans le Golfe, et son premier client dans le monde pour les armes. Et pour décrocher ces contrats, Hollande ne recule devant rien. Tout simplement révoltant.

Ross Harrold



L'ordre règne... PHOTO THÈQUE ROUGE / JMB

prudents et discrets et ne se risquent pas à tenir des propos déplacés dans les lieux publics...

Puis des projets gouvernementaux inquiétants

Les annonces de Valls en conseil des ministres mercredi 14 janvier relèvent toutes de l'ordre sécuritaire. Une série de mesures concernent le renseignement : un nouveau fichier spécifique sur les personnes condamnées pour

terrorisme est créé. Cela doit servir à leur imposer de justifier de leur domiciliation régulièrement et de prévenir de leurs déplacements. Une mesure pas limitée dans le temps, ce qui signifie que les condamnés le sont à vie... Dans un premier temps, 432 emplois supplémentaires sont créés à la DGSI.

Dans les prisons, des zones spéciales, dont le projet a déjà été validé en conseil des ministres, seront créées

pour les détenus radicalisés avant la fin de cette année, pour mettre en place des programmes de déradicalisation. 152 détenus seraient identifiés islamistes radicaux. Alors que les prisons sont des lieux de ressentiment très profond, tout traitement aggravant des conditions déjà difficiles conduit à toujours plus de radicalisation.

À la Protection judiciaire de la jeunesse, une unité de renseignement devrait être créée. Transformer des éducateurs en agents de renseignement est une très mauvaise nouvelle. Cela cassera la confiance parfois fragile entre professionnels et adolescents en grande difficulté, et c'est remplacer une justice des mineurs basée sur l'éducation – qui n'exclut d'ailleurs pas la sanction – par la surveillance et le renseignement qui, eux, excluent l'éducation. C'est renvoyer des mineurs en danger et / ou des petits délinquants à leur solitude et à leur dérive.

Et la guerre s'organise aussi à l'extérieur

Il y a d'abord le renforcement du renseignement à l'échelle internationale, avec la tenue d'un Forum international de la cybersécurité afin de renforcer le contrôle d'internet, ou encore la demande des États européens concernant les passagers du transport aérien. Les États veulent ainsi accéder aux données personnelles des passagers afin de les échanger pour détecter les « infractions terroristes »...

Et il y a aussi la guerre à « l'ennemi de l'extérieur », avec le maintien des forces armées au Mali, les risques d'intervention en Libye... Cela alors que toutes ces agressions impérialistes ont renforcé la détermination des forces islamistes, que les populations sont massacrées, et que le ressentiment augmente dans les pays occidentaux. Les pompiers pyromanes sont à l'œuvre, ici et là-bas...

Roseline Vachetta

Le chiffre

30 000

C'est, selon l'Unedic, le nombre de chômeurEs (au moins) dont l'allocation serait réduite par les « droits rechargeables », la mesure-phare pour la CFDT de la dernière convention d'assurance chômage. Même les Échos pensent que bien plus de chômeurEs vont en être victimes, surtout les jeunes...



Agenda

Samedi 24 janvier, présentation du livre *l'Algérie au cœur. Révolutionnaires et anticolonialistes à Renault Billancourt*, Lyon. Avec les auteurs Henri et Clara Benoits, à 15 h à la librairie Terre des livres (86 rue de Marseille, Lyon 7^e).

Lundi 26 janvier, mobilisation contre le projet de loi Macron. À Paris, manifestation unitaire intersyndicale à 13 h, Chaussée-d'Antin.

À SUIVRE SUR
www.npa2009.org

NO COMMENT

Depuis des décennies on fait tout pour abaisser l'autorité, c'est l'héritage de Mai 68, on a détruit l'autorité et maintenant on s'étonne du manque d'autorité à l'école. (...) Nous avons créé des enfants qui ont une absence totale de repères, de normes, de culture, le problème posé par les jeunes djihadistes c'est quand même celui de l'armature intellectuelle et morale qu'on ne leur a pas donnée.

LE DÉPUTÉ UMP HENRI GUAINO, sur l'antenne de France info lundi 19 janvier

L'Anticapitaliste l'hebdo du NPA

Rédaction :
01 48 70 42 27
redaction@npa2009.org

Diffusion :
01 48 70 42 31
diffusion.presse@npa2009.org

Administration :
01 48 70 42 28
2, rue Richard-Lenoir,
93108 Montreuil Cedex

Numéro ISSN :
2269-3696

Commission paritaire :
0419 P 11508

Société éditrice :
Nouvelle Société de
presse, d'audiovisuel et
de communication.
SARL au capital
de 3500€ (durée 60 ans).

Tirage :
6 500 exemplaires

**Gérant et directeur
de publication :**
Ross Harrold

**Secrétaire
de rédaction :**
Manu Bichindaritz

Maquette :
Ambre Bragard

Impression :
Rotographie, Montreuil-
sous-Bois
Tél. : 01 48 70 42 22
Fax : 01 48 59 23 28
Mail : rotoimp@wanadoo.fr

IMPRIM'VERT®

NETANYAHOU

Criminel de guerre et sergent recruteur pour les colonies !



Une franche camaraderie... DR

Dans la liste des sabreurs patentés, invités ou pas par le gouvernement français, qui se sont rendus à la « marche contre le terrorisme » dimanche 11 janvier à Paris, Benjamin Netanyahu occupait une place de choix. Assassin du peuple gazaoui, sa visite ne pouvait que raviver le ressentiment de toutes celles et tous ceux qui ont bravé cet été l'interdiction à manifester leur soutien à la Palestine, une nouvelle fois martyrisée.

Le journaliste israélien Uri Avnery avait coutume de dire qu'« Israël est la plus grande fabrique de virus de l'antisémitisme dans le monde ». La visite du Premier ministre israélien à Paris à l'occasion des obsèques des victimes de l'attentat antisémite de l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes, vient une nouvelle fois lui donner raison. S'exprimant déjà avant son départ pour Paris, le bourreau de Gaza exhortait par deux fois les juifs de France à faire leur « Alya », c'est-à-dire quitter le pays pour venir s'installer en Israël, au mépris des règles diplomatiques les plus élémentaires. Lundi 12 janvier devant le CRIF, le Consistoire et le Fonds juif social unifié, il récidivait, osant déclarer que la situation des juifs dans la France actuelle pouvait être comparée à celle des juifs espagnols avant l'Inquisition de 1492! De tels propos visant à créer un vent de panique, ne pouvaient qu'embarasser le gouvernement français, qui malgré son engagement inconditionnel derrière l'État sioniste, s'est vu contraint, par la bouche de Manuel Valls, de réaffirmer, certes timidement, que les juifs de France avaient pour vocation d'y rester et que leur sécurité y serait assurée.

Des propos plus que timides lorsque l'on connaît les conséquences pratiques que pourraient avoir une migration massive de juifs français vers Israël. Ceux-ci iraient pour la plupart peupler les colonies existantes de Cisjordanie et en ouvrir de nouvelles, au détriment des intérêts du peuple palestinien et des partisans de la paix. Que ne dirait-on pas si un autre chef d'État (par exemple d'un pays arabe) exhortait les binationaux à en faire autant ?

Les problèmes arrivent ?

Derrière les propos de Netanyahu se cache un véritable problème pour l'équipe dirigeante israélienne : les chiffres d'Israéliens quittant le pays ne cessent d'augmenter, et le nombre d'arrivants ne suffit plus à combler le déficit, mettant ainsi à mal tout nouveau projet de colonisation. Leurs problèmes ne s'arrêtent pas là. Outre la campagne BDS dont les effets grandissent, c'est sur le front de la justice internationale que les choses s'accroissent. Suite logique de l'adhésion de l'Autorité palestinienne au statut de Rome permettant à celle-ci d'engager dès le 1^{er} avril prochain des poursuites contre Israël, la Cour pénale internationale de La Haye s'apprête à ouvrir un examen préliminaire sur les crimes de guerre présumés avoir été commis depuis l'été dans les territoires palestiniens.

Ne rêvons pas trop, Israël possède de solides appuis dans la « communauté internationale » pour retarder, voire annuler la procédure, et déjà Avigdor Lieberman, aussi venu en visite à Paris, a prévenu : « nous demanderons à nos amis du Canada, d'Allemagne et d'Australie de ne plus financer la Cour pénale internationale ».

Les élections à la Knesset, qui doivent se dérouler le 17 mars prochain, risquent fort d'être instrumentalisées par ces nouveaux éléments.

Alain Pojolat

Selon le député UMP Pierre Lellouche, « Il est des coïncidences qui n'en sont pas », voyant sûrement la main de Dieu dans le fait qu'étaient prévus le même jour le débat et le vote autorisant le gouvernement à poursuivre l'intervention militaire française en Irak, l'opération Chamal. Celle-ci a été approuvée par 488 voix pour, 1 contre, et 13 abstentions des députés du Front de gauche... qui ont cependant salué le discours de Valls et se sont ralliés à l'union nationale en chantant la Marseillaise... Le reproche qu'ils font à l'intervention, c'est qu'elle ne s'accompagne pas de « réponses politiques » ! Mal à l'aise devant le discours de Valls, 42 députés socialistes n'ont pas pris part au scrutin. Quelle audace ! Pourtant, il est évident que, loin d'éradiquer le terrorisme, les guerres menées sous la houlette des USA en sont une des causes.

Contre le terrorisme ou pour l'uranium ?

« Nous devons agir là-bas pour nous protéger ici » a répété Valls, reprenant à son compte la maxime de Bush : combattre à l'extérieur pour ne pas avoir à combattre ici... Le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian a repris la même rhétorique de la « guerre globale contre la terreur », une « longue guerre » qui viendrait justifier les trois opérations militaires françaises (Mali, Centrafrique, Irak) ainsi que la mobilisation, ici, de 10 000 soldats. Il est évident que l'intervention au Mali n'a pas enravé la progression de Boko Haram. Le Drian le reconnaît, parlant de la possible constitution d'un « nouveau califat en Afrique », justifiant une nouvelle intervention alors que les populations sont laissées sans moyens de se défendre. En fait, le gouvernement est surtout préoccupé de préserver l'ordre dans sa zone d'influence africaine, dans cette zone située au nord du Mali, tout près de la frontière du Niger,

GUERRES L'union nationale contre les peuples

Le mardi 13 janvier devant l'Assemblée nationale, Valls, rendant hommage aux 17 victimes des attentats de Paris, a utilisé l'émotion et l'indignation pour justifier les interventions militaires dans lesquelles la France est engagée. Ovationné par des députés galvanisés par les accents de la Marseillaise, il a pris le ton martial : « la France est en guerre contre le terrorisme, l'islamisme radical »...



Hollande en tenue camouflée. DR

pour que le trust français Areva puisse continuer à exploiter les gisements d'uranium.

Le coût du militarisme

Le lendemain du vote à l'Assemblée, Hollande était à bord du porte-avions Charles-de-Gaulle, le navire amiral de la flotte française qui a appareillé mardi de Toulon pour une mission de plusieurs mois accompagné d'une frégate de défense antiaérienne, d'un sous-marin nucléaire d'attaque et d'un pétrolier ravitailleur... Destination, le Golfe, ce qui permettra de « mener des opérations en Irak avec encore plus d'intensité et d'efficacité ». Là encore, les populations en particulier kurdes sont laissées sans moyens de se défendre, alors que les frappes n'apportent que des

destructions et des victimes parmi la population civile, et sont inefficaces contre les djihadistes.

Hollande a annoncé que, compte tenu de la « situation exceptionnelle » créée par les récents attentats, le « rythme de réduction » des effectifs de défense serait ralenti. Il n'y a pas d'argent pour les salaires ou les quartiers, mais il y a des milliards pour l'armée. Pour combattre le terrorisme ? Mais qui a semé cette barbarie partout dans le monde ?

L'enfant monstrueux des grandes puissances

Les milices djihadistes qui, en Irak et en Syrie, voudraient imposer leur dictature ne sont pas nées de rien. Ces bandes armées qui brandissent le drapeau de la religion pour embrigader

les populations et fanatiser leurs troupes se sont développées sur les ruines, la misère, les souffrances produites par les guerres menées par les grandes puissances. Elle se nourrissent aussi des divisions religieuses entretenues par les représentants locaux de ces dernières afin d'y assurer leur pouvoir.

Ces milices djihadistes sont les enfants monstrueux de dix années de guerre et d'occupation impérialistes. Elles ont été aussi financées, armées, par les alliés mêmes des grandes puissances occidentales, les États du Golfe, en particulier l'Arabie saoudite et le Qatar, pour combattre en Syrie. Les grandes puissances ne veulent nullement aider les populations, les classes populaires qu'elles craignent bien plus que les fanatiques religieux, cela au risque de perdre le contrôle de ces derniers qui se retournent contre elles.

Aujourd'hui, le gouvernement déploie sa propagande pour obtenir notre accord, voire notre soutien à sa politique militariste, pour mieux nous plier à sa politique antiouvrière. Les guerres qu'il mène contre les peuples au nom de la lutte contre le terrorisme, qu'il a pour une part lui-même engendré, ne visent qu'à servir les intérêts des multinationales capitalistes, tout comme l'offensive qu'il mène contre nos droits.

Yvan Lemaître

11 JANVIER Et maintenant, on fait quoi ?

Il est sans doute encore trop tôt pour tirer toutes les conséquences des événements des 7, 8 et 9 janvier : un moment inattendu, sans précédent, qui concentre des phénomènes de décomposition sociale et politique. Face à ce choc, des milliers de personnes sont descendues spontanément dans la rue dès le mercredi 7 janvier et ensuite par millions le 11 janvier.

Dès les manœuvres de Hollande et Valls autour de la marche du dimanche (qui se rappelle qu'il s'agit au départ d'une manifestation à l'appel d'organisations antiracistes ?), l'imposition de la présence de Sarkozy, les petites attentions apportées à Le Pen, le NPA a dénoncé ces opérations. Comment appeler à manifester avec eux, derrière eux, pour la liberté d'expression et l'égalité des droits ? Et ensuite, quel scandale que les Netanyahu, Bongo, Orban et autres assassins des libertés aient été invités !

Cette manifestation parisienne était multiforme : certains étaient venus saluer les forces de l'ordre (en oubliant qu'il y a quelques semaines, ils avaient tués Rémi Fraisse), chanter la Marseillaise ou encore défendre « la République attaquée » par le terrorisme... D'autres au contraire – et sans doute les plus nombreux – sont venus manifester pour la liberté d'expression, contre tous les racismes, pour la solidarité. Au-delà du sentiment de communauté nationale, la tentative de Hollande de « prendre la main » sur les manifestants a pour une large



À Cherbourg le 11 janvier, plus de 25000 personnes. PHOTOTHÈQUE ROUGE / FRANCK HOULGATTE

partie échouée, car les manifestations étaient loin d'être dominées par les politiques sécuritaires, bellicistes ou antisociales défendues par les seigneurs du monde présents à Paris.

En revanche, la majorité de la jeunesse « issue de l'immigration » n'était pas présente dans ces grandes manifestations. Les politiques anti-immigrés, la stigmatisation de l'islam depuis quelques années par les gouvernements

successifs, le sentiment de « deux poids deux mesures », en sont les principales raisons. La coupure est réelle, et nous devons la combattre.

Les droits démocratiques de la majorité

À l'heure actuelle, nous ne savons pas si et comment cette journée du 11 janvier a modifié les consciences, si le piège de l'union nationale va se refermer. Mais aujourd'hui, devant le danger de fracture de la société,

les lois sécuritaires en préparation, la montée des actes racistes, il faut que le mouvement social et politique reprenne la main.

D'abord en luttant contre les politiques d'austérité et leurs conséquences sur les plus pauvres, les plus défavorisés. En luttant pour l'égalité des droits, en particulier pour le droit de vote pour les étrangers. En luttant contre l'islamophobie ainsi que contre l'antisémitisme, car tous les actes racistes doivent être dénoncés et combattus : pour le droit des musulmans à pratiquer leur religion, notamment la défense des mosquées lorsqu'elles sont attaquées ; la lutte aussi contre la résurgence de l'antisémitisme, des théories complotistes qui servent souvent de paravent à celui-ci... Même s'ils ne prennent pas les mêmes formes, ces deux combats sont désormais indissociables. Dans ce contexte, face à la violence de la crise globale, il n'y a pas de raccourcis : pas d'autres perspectives que la mobilisation des classes populaires pour leurs droits, les droits démocratiques de la majorité, et la solidarité concrète.

Sandra Demarcq

NIGERIA Boko Haram, la violence contre les populations

Sur des motos ou entassés dans des pickups, des centaines de combattants de Boko Haram ont fondu sur Baga et les villes environnantes, et pendant cinq jours ont pillé et massacré indistinctement hommes, femmes et enfants et brûlé les habitations.

Depuis que Boko Haram a commencé ses attaques armées, la violence et la cruauté vont crescendo. Les actes les plus abjects sont commis. Il y a quelques mois ils incendiaient le dortoir dans lequel ils avaient enfermé des collégiens, ils enlevaient les jeunes écolières pour les réduire en esclavage, et plus récemment ils ont transformé une gamine de dix ans en bombe humaine, la faisant exploser dans un marché de Maiduguri. Aujourd'hui, ce sont des villages entiers qui sont rasés. Rien que pour Baga 3 700 bâtiments ont été partiellement ou totalement détruits, les habitants massacrés, certains qui ont tenté de fuir ont été poursuivis en brousse et assassinés. Comme Daesh, leur but est de créer un état de terreur permanent pour mieux soumettre les populations à leur volonté. À l'image de la LRA d'obédience chrétienne, dirigée par Kony dont l'ambition première était d'instaurer un État théocratique en Ouganda, Boko Haram s'inscrit dans cette spirale de l'horreur qui a sa propre dynamique et défie la logique et l'entendement.

La faillite du gouvernement nigérian

D'une petite secte de quelques centaines de personnes il y a dix ans, Boko Haram est désormais en capacité de défier l'État. Tel est le bilan pitoyable du gouvernement nigérian de Goodluck Jonathan.



Des combattants nigériens contre Boko Haram. DR

Lors de son ascension Boko Haram a bénéficié et continue de bénéficier de complicités d'une partie des dirigeants du pays, comme l'a dénoncé le président nigérian¹, ce qui n'empêche pas qu'il soit plus intéressé à sécuriser le sud du pays, région riche en pétrole. Héritage de la colonisation anglaise, le quasi-abandon du nord du pays est source de misère et nourrit les ressentiments d'une jeunesse sans avenir. C'est sur ce terrain que Boko Haram s'est construit. La crise sociale risque de s'amplifier avec la baisse du prix du pétrole. L'or noir fournit 90 % des devises fortes et participe à hauteur de 75 % au budget national. L'absence de volonté des dirigeants de diversifier l'économie et soutenir l'agriculture,

oblige à importer les produits de première nécessité, payés avec ces devises étrangères qui se raréfient, engendrant une augmentation des prix qui pénalise les populations les plus pauvres.

Quant à l'armée, des sommes colossales sont détournées. Ainsi malgré un budget de 5 milliards de dollars, les soldats sont mal équipés et peu entraînés. Leur inefficacité est aggravée par les problèmes de logistique récurrents. Ils évitent de s'affronter à Boko Haram et souvent se vengent de leur humiliation en s'attaquant aux civils les accusant d'être complices de la secte. Ce comportement empêche toute collaboration entre la population et l'armée censée les défendre.

Combattre Boko Haram

Actuellement la milice islamiste contrôle un large territoire à cheval sur les trois États au nord du pays Adamawa, Yobe et Borno ; elle continue sa progression et s'attaque désormais au Cameroun. Pour l'instant l'armée de ce pays a réussi à repousser les offensives, mais les appels à l'aide se font pressants.

Ainsi le Tchad vient d'envoyer des blindés et un contingent de plus d'un millier de soldats pour renforcer l'armée camerounaise, conscient du danger que fait peser le groupe islamiste tant sur sa capitale N'Djaména que sur la route menant à la ville portuaire de Douala qui lui offre un débouché sur la mer.

Pour pallier la carence de l'armée nigérienne, les populations civiles ont commencé à s'organiser pour se défendre et ont largement contribué à éviter que la grande ville du nord-est du Nigeria, Maiduguri, ne tombe entre les mains de la secte². Mais ces groupes sont composés de jeunes sans ressources et sans emploi, et peuvent basculer très rapidement contre les civils en se livrant au racket ou à des règlements de compte. C'est pour cela que certaines organisations de la gauche radicale préconisent que ces groupes soient sous la responsabilité du mouvement syndical particulièrement fort dans le pays. Cette mesure inédite permettrait en dépit des attaques des nervis de Boko Haram de maintenir un rapport de forces favorable aux travailleurs et à la population face à un gouvernement qui ne cesse d'imposer ses mesures libérales.

Paul Martial

1 - <http://www.slateafrique.com/80679/nigeria-le-president-jonathan-denonce-les-complices-de-boko-haram>

2 - <http://www.afriquesenlutte.org/afrique-de-l-ouest/nigeria/article/nigeria-la-communauté-se-retourne>

HAÏTI Le poing levé

Déjà 5 ans ! Haïti est toujours marquée par le terrible séisme de 2010, qui fit 230 000 morts, 300 000 blessés et 1,2 million de sans-abri. Depuis, l'île vit une ébullition sociale et politique.

Cinq années mouvementées... Depuis le tremblement de terre, chaque année a eu son lot d'actualité qui, loin des caméras, a eu son importance. Et par effet d'accumulation, cela permet aujourd'hui au peuple haïtien de se relever. À peine le tremblement de terre passé, la population haïtienne a dû faire face à une épidémie de choléra qui continue à sévir dans les trop nombreux camps de sans-abri. 8 000 personnes en sont mortes, alors que cette épidémie, importée par les forces de la Minustah (casques bleus), avait créé un mouvement de colère contre ces nouvelles forces d'occupation qui n'ont toujours pas reconnu être à l'origine de l'épidémie (malgré le résultat de différentes études). C'est dans ce climat de colère et d'injustice que Michel Martelly est élu en 2011. Affrontements de gangs rivaux soutenant différents

candidats, bourrage d'urnes, Martelly s'imposera sans incarner de ruptures avec la domination d'une bourgeoisie issue des années Duvallier et du Macoutisme. Ces dernières années, Baby doc fera d'ailleurs son retour sur l'île en toute sérénité, bien que menacé de procès... Il ne sera jamais réellement menacé et s'éteindra fin 2014. Le pouvoir, qui voulait faire de son enterrement des funérailles nationales, devra reculer face à l'indignation et à la mobilisation. Car des mobilisations, Haïti n'en aura pas manqué ces dernières années, passant au fil des mois et des années de l'indignation sur le terrain social au rejet de la classe politique au pouvoir.

Vers le « déchoukage » ?

Le travail syndical et politique d'organisations progressistes a commencé à porter ses fruits. La reconstruction d'Haïti a surtout été concentrée sur l'élargissement du nombre de zones franches qui profitent principalement aux entreprises américaines, des zones de non-droit syndical. Le tremblement de terre avait interrompu une mobilisation naissante sur le salaire minimum, pour que ce dernier soit porté à 500 gourdes (9,24 euros) par jour. Ces luttes ont su reprendre et porter leurs fruits l'an passé, le pouvoir ne répondant pas à cette revendication mais



Des manifestants anti-gouvernementaux à Port-au-Prince. DR

devant tout de même définir un salaire minimum. Évidemment, cette mobilisation s'est passée dans le cadre d'une répression féroce, mais a créé le terrain d'une mobilisation sociale d'ampleur rare dans l'histoire haïtienne. C'est la création de nouvelles taxes de 10 % sur les salaires des travailleurs pauvres qui a définitivement mis le feu aux poudres.

Du social au politique, le pas a été franchi ces derniers mois avec la démission du Premier ministre le 21 décembre dernier, mettant de plus en plus en difficulté le pouvoir du président Martelly. Ce dernier manipule les institutions pour ne pas paraître affaibli, mais c'est bien le cas, le nouveau Premier ministre étant nommé pour une durée de 30 jours... Ce mouvement populaire est

évidemment récupéré par les partis d'opposition qui demandent le « déchoukage » (l'éviction) du gouvernement et du président actuel, et l'organisation de nouvelles élections. Mais ils ne reprennent évidemment pas les revendications de la mobilisation populaire portant sur le salaire minimum, et le manque d'électricité et d'eau dans les quartiers populaires.

Cette mobilisation ne doit pas se faire une nouvelle fois dévoyer par une classe politique au service de la bourgeoisie macoutiste et des industriels américains.

Ces prochaines semaines seront cruciales, et ici notre solidarité commence par la demande d'annulation de la dette et la restitution des sommes versées par Haïti à la France.

Thibault Blondin

PAYS BASQUE

Halte à la répression !

Le 12 janvier dernier, dans l'État espagnol, douze avocats qui défendent des prisonniers politiques basques ont été interpellés au Pays basque et en Navarre, ainsi que quatre membres d'Herrira (collectif de soutien des prisonniers, « illégalisé » depuis septembre 2013). Ils sont accusés de collaboration ou appartenance à une organisation terroriste.

Rappelons d'abord qu'ETA a cessé définitivement la lutte armée depuis plus de trois ans et a réitéré plusieurs fois sa participation au processus de paix initié en octobre 2011 par la déclaration d'Aiete. Parmi les seize personnes interpellées, trois sont des avocats d'inculpés au méga procès de Madrid de 35 militantEs indépendantistes (dont Aurore Martin et Haizpea Abrisketa, du Pays basque Nord). Les arrestations ont eu lieu le jour même de l'ouverture du procès. La veille, le président du gouvernement espagnol Rajoy défilait à Paris avec Hollande en faveur de la liberté d'expression... Hypocrisie et manipulation manifestes ! Au cours de la même opération, 90 000 euros ont été saisis dans les locaux du syndicat LAB. Cet argent venait d'une collecte réalisée lors de la manifestation du 10 janvier à Bilbao qui a réuni 80 000 personnes en faveur du rapprochement et du regroupement des prisonnierEs au Pays basque. Madrid cherche aussi à empêcher la solidarité économique. Le procès a été suspendu et reporté au 29 janvier. Les avocats ont été libérés quelques jours après mais mis en examen. Le passeport leur a été retiré et leurs contacts avec les prisonniers sont limités.

Pour une une résolution démocratique, politique et pacifique du conflit

Ces arrestations touchent aux droits fondamentaux de la défense, droits en principe garantis par des conventions européennes. L'État espagnol entrave la défense juridique des prisonnierEs, voire cherche à les priver de leurs avocats. Ces avocats spécialistes de la question basque sont parvenus à neutraliser la « doctrine Parot » qui permet à Madrid de retarder les mises en liberté. Une soixantaine de prisonniers ont ainsi été libérés. La leçon a été retenue par Madrid qui complice maintenant par tous les moyens la voie légale empruntée par les prisonniers et leurs avocats. Cette nouvelle atteinte s'ajoute à celle que constitue en lui-même le procès des 35 qui sont en effet poursuivis pour leur simple activité politique (participation à des meetings, réunions etc.). Et Madrid n'en reste pas là. Cette même semaine, le Tribunal suprême espagnol, au mépris de la législation européenne, a décidé qu'il n'appliquera pas la loi sur la confusion des peines. C'est-à-dire qu'une partie de la peine d'un prisonnier déjà accomplie dans une prison d'un pays étranger, en France par exemple, n'est pas reconnue par le Tribunal et devra à nouveau être effectuée dans les geôles espagnoles. 56 prisonnierEs sont concernés et leurs familles avec eux. L'État espagnol – et à sa suite l'État français – maintient la voie répressive, alors que la société basque et nombre de ses organisations sont engagées dans la résolution démocratique, politique et pacifique du conflit. Ce refus de tout dialogue, ce blocage, cette répression tous azimuts sont autant de freins au processus de paix et relèvent de la provocation. Mais la société basque est ancrée dans sa volonté du triptyque « Droits de l'homme – Résolution – Paix », base des mobilisations. Pour dénoncer ces nouvelles attaques aux droits démocratiques, des manifestations ont eu lieu au Pays basque, en particulier lundi et vendredi dernier à Bayonne et samedi à Saint-Sébastien. La mobilisation va s'amplifier pour faire reculer le gouvernement espagnol... et le gouvernement français bien sûr !

Claude Larrieu

MÉDECINE, SANTÉ:

Le système craque de partout!

Dossier réalisé
par la commission
santé sécu social
du NPA

L

a mobilisation très médiatisée des syndicats médicaux libéraux, vent debout contre le tiers payant généralisé, doit être analysée dans le contexte d'une crise générale du système de santé français.

Démantelé, privatisé, transformé en usine à soigner, l'hôpital public se dégrade pour les usagers au même rythme que s'accroît la souffrance du personnel soignant. Le périmètre des remboursements de la Sécurité sociale se réduit comme neige au soleil, et 1/3 de la population renonce à se traiter pour des raisons financières. Dans ces conditions, le refus du tiers payant est socialement incompréhensible. Dans le même temps, les besoins de santé explosent sous les effets délétères de la crise sociale et écologique sur la santé, et du vieillissement de la population, avec le développement corollaire des pathologies chroniques.

À bout de souffle...

La médecine libérale à l'acte est à bout de souffle et dans l'incapacité de répondre aux besoins, comme le prouve l'afflux aux urgences des hôpitaux, ce qui entraîne le corps médical dans une impasse. Comme les directeurs des cliniques privées, les médecins spécialistes choisissent l'exclusion des plus pauvres en sélectionnant les patients par la pratique des dépassements d'honoraires ou en refusant, d'ailleurs illégalement, de recevoir les bénéficiaires de la CMU (couverture maladie universelle) ou de l'AME (aide médicale d'État). Les médecins généralistes, à 90 % en secteur 1, sont très souvent surchargés et surmenés, d'autant que les nombreux retraités du baby boom ne trouvent pas de relève. Il se constitue des déserts médicaux dans les campagnes et les banlieues.



PHOTO THÈQUE ROUGE / FRANCK HOULGATTE

Leur malaise est d'autant plus profond que le temps de travail médical a tendance à se réduire aux dépens des tâches administratives.

Les jeunes médecins ne sont plus attirés par l'exercice libéral isolé, où le paiement à l'acte, la course à l'acte et au rendement, sont des obstacles à leur aspiration à une pratique différente et à des conditions de travail plus confortables. Ils souhaitent travailler en équipe au sein de centres de santé leur libérant du temps pour le soin, les actes de prévention et leur formation permanente.

Les syndicats médicaux libéraux instrumentalisent l'inquiétude et prennent prétexte de la complexité de la mise en œuvre proposée du tiers payant – qui

implique de vérifier que les multiples mutuelles et assurances privées régleront bien les médecins – pour défendre leur vision marchande de la profession.

Pour une Sécurité sociale unique

Pourtant, il est simple de lever l'obstacle des modalités administratives en revendiquant un guichet unique, celui de l'assurance maladie qui réglerait en totalité les actes de secteur 1 aux professionnels, et se ferait ensuite payer le ticket modérateur par les complémentaires de santé.

Cette discussion autour du tiers payant souligne, s'il en était besoin, la contradiction majeure résidant dans la coexistence au sein d'un même système de l'assurance maladie solidaire et de complémentaires privées de type assurantielles.

Pour nous, c'est l'occasion de réaffirmer que les assurances privées doivent être bannies, que les mutuelles doivent disparaître en tant qu'institutions séparées, et que leur personnel et leurs biens doivent être intégrés au sein d'une Sécurité sociale unique qui deviendrait de fait une Mutuelle universelle obligatoire.

Pour conclure, concernant le combat erroné des médecins contre le tiers payant organisé par la seule assurance maladie, ajoutons que ceux-ci risquent bien de se retrouver piégés à leur propre jeu, et demain de devoir être dépendants de réseaux de soins affiliés aux assurances privées qui leur imposeront des critères de rentabilité autrement plus contraignants que ceux de la Sécurité sociale...

Christian Bensimon

La Sécu, l'État et

Les rapports entre l'assurance maladie, l'État et les syndicats de médecins ont toujours été conflictuels. Les différents accords qu'ils ont réussi à conclure se sont toujours établis au détriment des patients.

médecins libéraux et les caisses de Sécurité sociale. Les praticiens qui refusent d'être conventionnés ont l'obligation de le signifier individuellement. « *Maintien de la forme libérale de la médecine, respect du libre choix du médecin* » : ces principes sont réaffirmés, et régissent encore aujourd'hui les rapports entre les caisses d'assurance maladie et les médecins libéraux.

Dès sa création en 1928, la Confédération syndicale des médecins français (CSMF) déclare que l'entente directe sur le montant des honoraires entre le médecin et son patient est un principe intangible.

En 1945, la Sécurité sociale est créée par voie d'ordonnances. L'une d'entre elles décide de la tarification des actes. Mais la plupart des médecins refusent d'appliquer les tarifs fixés par l'État, considérant que la relation malade-praticien ne peut avoir qu'un caractère individuel et que l'intervention d'un organisme extérieur est une atteinte au principe de la médecine libérale. Le respect des tarifs ne sera accepté qu'en 1960, lorsque le gouvernement imposera par décret le principe de convention type à laquelle chaque médecin peut adhérer individuellement. Ainsi, le remboursement d'une consultation d'un médecin qui n'a pas adhéré à la convention est dérisoire. Apparaissent alors deux catégories de médecins : ceux qui sont conventionnés et ceux qui ne le sont pas.

En 1971, craignant la remise en cause du paiement à l'acte, les syndicats de médecins acceptent que les conventions médicales régissent les rapports entre les

La maîtrise comptable des dépenses de santé remboursables...

En 1978, Raymond Barre déclare : « *si on souhaite rémunérer correctement chaque acte, il faut vite atteindre une maîtrise des actes et du volume de prescription* ». La convention médicale de 1980 sera la première à accepter ce marché. Sous couvert de « *maîtrise concertée des dépenses* », des mesures d'austérité sont imposées. Les syndicats acceptent la maîtrise comptable, les dépenses d'honoraires et de prescriptions doivent dépendre des recettes de la Sécu.

Ce même accord introduit deux secteurs conventionnés. Les médecins peuvent opter pour le respect des « tarifs sécu », avec des avantages sociaux en contrepartie (secteur 1), ou pour la libre fixation de leurs honoraires (secteur 2). Les assurés sociaux sont remboursés sur une même base. Plus de 25 % du corps médical choisi le secteur 2. La part à la charge des assurés sociaux a depuis constamment progressé. Cela n'empêche pas les dépenses de médecine de ville et aussi de l'hospitalisation privée à but lucratif de continuer à augmenter rapidement. « *Les mécanismes de maîtrise des dépenses* » imposés par le gouvernement au nom du prétendu trou de la Sécu ont

La loi Touraine :

D'abord annoncé comme projet de loi « de santé publique », le projet de « loi de santé » sera présenté par la ministre Marisol Touraine au Parlement ce printemps 2015.

santé de la population, cela voudrait dire s'attaquer à la logique même d'un système fondé sur le profit. Impensable pour un gouvernement qui « aime l'entreprise »... Pas question de s'en prendre à la course aux profits, et à ses conséquences sur la mauvaise alimentation, la pollution, ou les conditions de travail des salariés.

La loi se contente donc de quelques mesures éducatives (information nutritionnelle) ou répressives (condamnation de l'encouragement à l'alcoolisation des jeunes) dont on connaît la portée limitée...

Il faut bien sûr soutenir toute les dispositions positives, comme l'accès à la contraception d'urgence dans l'enseignement secondaire ou l'expérimentation de « salle de consommation à moindre risque » pour les toxicomanes. Mais on reste très loin d'une véritable action sur les « déterminants de santé ».

Le comble du cynisme est atteint quand le projet de loi intitule un article « *soutenir les services de santé au travail* », au moment

Le projet de loi affiche une grande ambition : instaurer sous l'impulsion de l'État une politique de santé globale, tant dans sa dimension préventive (permettre à chacun de vivre en bonne santé) que curative (donner à tous l'accès aux meilleurs soins). Ces belles déclarations d'intentions se heurtent toutefois à la dure réalité d'une politique gouvernementale d'austérité au service du Medef.

Prévenir... mais sans s'attaquer aux causes?

Prévenir en agissant sur les « déterminants de santé », c'est-à-dire sur les causes de la mauvaise

Et les médecins libéraux

Nos propositions



La convention de 1993 « consacre le lien accepté entre la maîtrise médicalisée des dépenses de santé et la rémunération des médecins ». Les syndicats signataires s'engagent à « mettre en application la maîtrise de l'évolution des dépenses médicales ». La maîtrise sois-disant médicalisée sera l'axe majeur des conventions suivantes.

Parallèlement à la montée en charge de cette politique de maîtrise des dépenses de santé, les dépassements d'honoraires ont été multipliés par deux en vingt ans. Le nombre des médecins en honoraires libres n'a cessé de croître, et pour certaines spécialités (chirurgiens, gynécologues, ophtalmologistes, ORL) et dans un nombre croissant de zones géographiques, il est quasiment impossible de trouver des médecins du secteur 1 !

Payé à la performance

La convention de 2011 introduit un mode de rémunération supplémentaire des médecins libéraux, généralistes et spécialistes. Depuis 2012, la rémunération à la performance complète le paiement à l'acte. Pour les généralistes, cela correspond à une hausse moyenne de 3% de leur honoraires. Ceux qui afficheront de « bonnes pratiques » pourront toucher annuellement jusqu'à 9100 euros de primes versées par la Sécu. Officiellement, il s'agit d'une « rémunération sur objectif de santé publique ». En réalité, les indicateurs choisis sont davantage fondés sur des préoccupations économiques que sur un souci d'amélioration des pratiques. Le paiement à la performance a remplacé l'augmentation du tarif des actes médicaux qui n'a pas évolué depuis 2012. Les principaux syndicats de médecins ont accepté ce « complément de revenu », mais revendiquent en plus une augmentation du tarif des actes ! Dictée par des objectifs mercantiles, la politique des principaux syndicats de médecins n'a pas pour souci d'offrir à la population un service de santé favorisant les meilleurs soins à toute la population sans exclusive. En refusant ces derniers mois le tiers payant sous des prétextes fallacieux (surconsommation médicale, désresponsabilisation des malades), et en appelant ces derniers jours à la « fronde tarifaire » c'est-à-dire à pratiquer les dépassement d'honoraires, ils retrouvent les principes fondateurs du premier syndicat médical, le libéralisme... mais acceptent néanmoins les primes de performance. Ils veulent le beurre et l'argent du beurre !

S. Bernard

“ Un service public de santé dans le cadre d'une sécurité sociale autogérée ”



Des salariéEs de la santé en colère. PHOTO THÈQUE ROUGE / JMB

Un service public de santé

Son objectif est de permettre à tous d'accéder gratuitement aux meilleurs soins, c'est-à-dire de vivre en bonne santé physique et psychique. Les professionnels de santé trouveront dans ce cadre les conditions d'une pratique plus satisfaisante.

Le service public doit s'articuler à deux niveaux :

Un réseau de centres de santé, pivot du dispositif de soins de proximité, couvrant l'ensemble du territoire. Des centres de santé gratuits, financés par la Sécurité sociale, où des équipes professionnelles pluridisciplinaires (médecins, paramédicaux, travailleurs sociaux, médiateurs de santé) assureront des missions de soins et de prévention. Ces centres de santé publics assureront les soins de proximité au plus près de la population et seront donc à même d'aborder la santé dans son contexte social, car ils seront en contact direct avec tous les acteurs de santé, les associations de malades ou de quartier, les représentants des CHSCT, les éluEs communaux et des caisses de Sécurité sociale.

Un service public hospitalier unique, débarrassé de l'austérité et des contraintes budgétaires, rassemblera les hôpitaux de proximité qui travailleront en étroite collaboration avec les centres de santé et assureront soins et surveillance constante, avec au minimum un service d'urgence, une maternité, un service de chirurgie ; des centres hospitaliers de 2^e niveau assurant les soins les plus complexes et les plus spécialisés, où l'on retrouvera les CHU qui assurent des missions universitaires de formation et de recherche ; des établissements privés qui intégreront donc l'hôpital public avec statut public pour leur personnel.

Une Sécurité sociale réformée, autogérée, pilier de la démocratie sociale

C'est la condition sine qua non pour bâtir et faire fonctionner ce service public de santé.

Réformée. La santé doit être gratuite. Il faut donc mettre fin à toutes les mesures qui diminuent les remboursements : forfaits à l'hôpital et en ville, franchises, dépassements d'honoraires, avec remboursements à 100% des médicaments utiles et efficaces.

Autogérée. Elle doit être totalement indépendante de l'État (suppression du pouvoir des agences régionales de santé) et du patronat qui ne doit plus siéger dans les Caisses et dans les Urssaf. Des élections, dont les dernières remontent à 1982, doivent élire les représentantEs des assuréEs et des associations de malades. Ceux-ci doivent être contrôlables et révocables par leurs mandants.

Pilier de la démocratie sociale. Au niveau local, régional, national, des assemblées doivent organiser le débat public pour définir avec tous les interlocuteurs les besoins et les priorités de santé. Les multiples indicateurs de santé, utilisés aujourd'hui à sens unique pour réduire les prestations, doivent au contraire guider les choix et les moyens pour répondre aux besoins de santé.

C.B

Le tiers payant, une avancée et ses limites

Le tiers payant dispense les assurés sociaux de l'avance des frais médicaux. Le praticien est payé directement par la Sécurité sociale et les complémentaires. Il s'applique aux bénéficiaires de la CMU et de l'AME, aux accidentés du travail, pour la pharmacie, la biologie. Sa généralisation prévue dans la loi de santé de Touraine serait une avancée qui permettrait d'atténuer les difficultés d'accès aux soins dont sont victimes une partie croissante de la population.

Mais le tiers payant ne suffit pas à assurer la gratuité des soins. Les forfaits et les franchises médicales ne sont pas du tout remboursables, et pour être remboursés entièrement des dépassements d'honoraires, des frais d'optique et dentaires, il faut payer une cotisation très élevée à son assurance ou à sa mutuelle. De plus, les malades ne respectant pas le parcours de soins



(consulter en priorité son médecin traitant et demander son accord pour consulter un spécialiste) sont pénalisés dans leur remboursement. S.B.

santé publique ou privatisation ?



Macron et Touraine : la bourse ou la vie ? DR

patientEs d'éviter l'avance du prix de la consultation, le médecin étant directement payé par l'assurance maladie et son assurance complémentaire. C'est bien sûr une mesure très positive pour l'accès aux soins, et elle doit être absolument soutenue face à la mobilisation réactionnaire des médecins libéraux (voir articles dans ce dossier et article dans *l'Anticapitaliste* n°272).

Il est également souhaitable que les soins soient mieux coordonnés et le patient mieux informé pour y accéder.

Mais le soutien à ces mesures ne doit pas empêcher de comprendre leur fonction dans la politique de privatisation de la santé, que poursuit cette loi, dans la continuité de la « loi Bachelot » du précédent quinquennat, celui de Sarkozy.

Il s'agit en effet de rendre acceptable la réduction de la place de l'hôpital public, qui jusqu'à présent structurait le système de soins. Pour remplacer l'hôpital de proximité par des praticiens libéraux, il ne faut pas que la facture soit trop lourde et qu'il

y ait un minimum de réponse organisée sur le territoire. C'est bien dans cette perspective qu'il faut comprendre les mesures de cette loi concernant le tiers payant et le « Service territorial de santé au public »...

Redonner une place à l'hôpital public... en la réduisant ?

Car la clé pour comprendre la loi Touraine est bien là : comme n'a cessé de le répéter la ministre elle-même, tout en redonnant une place spécifique à l'hôpital public, il s'agit bel et bien – dans le cadre de la politique d'austérité et du Pacte de responsabilité – de diminuer la place de l'hôpital. Pour ce faire, la loi Touraine donne de nouveaux outils tels que l'obligation pour tout établissement public de se restructurer au sein d'un « groupement hospitalier de territoire ». La loi Touraine doit donc être combattue, non parce qu'elle veut encadrer les réformes libérales, mais au nom de la défense et de l'extension du service public de santé.

J.C. Delavigne

même où le même gouvernement, sous couvert de « simplification » s'attaque à la médecine du travail et aux CHSCT, c'est-à-dire à tous les outils existant pour que la santé des travailleurs soit prise en compte.

coordination des soins entre médecine de ville et établissements hospitaliers, en particulier pour les maladies chroniques : c'est le rôle assigné au « Service territorial de santé au public » (STHP), et de diverses mesures pour faciliter l'information des usagers.

Le projet de loi instaure également la généralisation du tiers payant pour les consultations médicales d'ici 2017. Cela permettrait aux

Faciliter l'accès aux soins ?

La loi affirme vouloir faciliter l'accès aux soins. À cet effet, elle entend créer une meilleure

Retrouvez la commission sur le site sante-secu-social.npa2009.org

NUCLÉAIRE

Effet d'annonce...

Bien que le gouvernement se soit engagé à réduire la part du nucléaire en France, le mardi 13 janvier, dans une interview à l'Usine nouvelle, Ségolène Royal ministre de l'Écologie a déclaré: «Il faut programmer la construction d'une nouvelle génération de réacteurs qui prendront la place des anciennes centrales lorsque celles-ci ne pourront plus être rénovées.»

La France compte 58 réacteurs nucléaires produisant de l'électricité dans 19 centrales nucléaires. 36 réacteurs ont été mis en service depuis 30 ans ou plus, soit 62% du parc. Alors que le coût du nucléaire a explosé, pour pouvoir prétendre que l'électricité nucléaire était «*bon marché*», et même «*la moins chère du monde*», les nucléocrates ont repoussé dans le temps les lourdes factures inhérentes à cette industrie. Mais l'heure des comptes a sonné. Comme le souligne Stéphane Lhomme de l'Observatoire du nucléaire: «*Annoncé à 55 milliards, le coût de ce programme sera probablement de 100 ou 150, voire 200 milliards*». Dans le nucléaire, les factures réelles sont toujours beaucoup plus lourdes qu'annoncé, comme le démontre le réacteur EPR de Flamanville (Manche), dont le coût est passé de 2,8 milliards au départ à près de 10 milliards aujourd'hui, en attendant les factures finales... Il est désormais de notoriété publique qu'Areva est en situation de faillite, plombée entre autres par le chantier catastrophe de l'EPR finlandais et par l'affaire de corruption Uramin. La situation d'EdF est à peine moins dramatique, elle-même plombée par son propre chantier EPR mais aussi par la production de plus en plus massive d'électricité renouvelable en Europe.

Le danger qui dure



PHOTOTHÈQUE ROUGE/MILO

La construction du parc nucléaire actuel a été décidée au début des années 70 par quelques personnes, sans même l'aval de l'Assemblée nationale, financée par l'argent public qui coulait encore à flots à l'époque. «*Les "élites" actuelles n'hésiteraient absolument pas à rééditer le même coup de force antidémocratique mais, cette fois, les caisses sont vides*», souligne l'Observatoire du nucléaire.

Les déclarations de Royal, comme celles – identiques – de Sarkozy en 2008, sont donc parfaitement vaines et ridicules, il n'y aura pas de nouveau parc nucléaire. EdF va juste essayer de faire durer le plus longtemps possible (60 ans voire plus) les réacteurs actuels... probablement jusqu'à ce que l'un d'entre eux devienne le Fukushima français. **Commission nationale écologie**

LA POSTE (92)

Yann, viré pour avoir osé prendre la parole

Yann Le Merrer (SUD Poste 92) est le premier fonctionnaire révoqué depuis plus de 60 ans pour des motifs militants. La mobilisation se construit pour empêcher sa révocation.

La Poste a attendu son heure pour prononcer cette décision. La grève des postierEs du 92 s'était terminée le 21 juillet dernier, Yann est passé en commission disciplinaire le 30 octobre... et la décision de le révoquer a été prise le 9 janvier.

Droit de s'exprimer et de s'organiser?

Deux jours après les attentats de Charlie hebdo, La Poste a donc su saisir l'occasion du renforcement du climat répressif. Mais elle a aussi fait le choix d'ajuster sa stratégie, elle qui n'avait pour l'instant pas réussi à licencier pour de bon ou à révoquer un quelconque militant de l'équipe SUD 92.

En effet, lors des gardes à vue de mai 2014, la Poste et l'État avait essayé de dépeindre les grévistes poursuivis (Gaël, Dalila, Brahim et Mohamed) comme des brutes épaisses s'attaquant violemment à de pauvres vigiles sans défense. Cette fois-ci La Poste a ajusté sa stratégie, les motifs de la révocation sont les suivants: «*Intrusions répétées (...) dans plusieurs établissements postaux (...), Prises de parole non autorisées dans plusieurs établissements de La Poste, (...) Absence d'information préalable des directeurs d'établissement à l'occasion de ses venues.*» Bref, si Yann est radié de la fonction publique, c'est pour avoir pris la parole auprès de postierEs de différents centres lors d'une grève. C'est donc le droit des postierEs et des salariéEs à s'exprimer et à s'organiser qui est directement en cause.

La stratégie de lutte est visée

Les syndicalistes SUD du 92 font partie des dernières équipes syndicales à maintenir l'usage des prises de parole: le plus souvent à la prise de service, un ou des militantEs appellent les postiers à se regrouper et



Yann dans une manifestation à Paris le 18 mars 2014. PHOTOTHÈQUE ROUGE/MILO

prennent la parole. Cela permet non seulement de faire passer un certain nombre d'informations et de messages, mais aussi de créer instantanément un rapport de forces: dès qu'on se regroupe, on se rend compte plus ou moins consciemment qu'on est une force. La prise de parole peut déboucher sur une discussion entre collègues ou sur un débrayage... voilà pourquoi les patrons ne les aiment pas! Il y a encore 20 ans, ces prises de parole étaient monnaie courante dans les services, elles faisaient partie de l'arsenal de tout syndicaliste qui se respecte. Mais peu à peu, la direction de La Poste est parvenue à interdire dans les faits cet instrument élémentaire de regroupement des salariés.

Les grévistes et les militants du 92 sont parvenus à maintenir cet usage et ont cherché depuis un peu plus de 10 ans à systématiser cette logique de regroupement à l'occasion de différents mouvements de grève: pour surmonter la dispersion des postierEs en de multiples établissements de relativement petite taille, la division entre de multiples statuts et métiers, les assemblées générales et la recherche permanente de l'extension de la grève faisaient de la prise de parole du groupe de grévistes auprès de postierEs d'autres centres un élément clé pour les informer et les appeler à la grève. Lors de la grève de 2014 (173 jours de grève), ce sont des précaires, des CDI, des fonctionnaires, de plusieurs bureaux, de plusieurs métiers, de plusieurs départements qui se sont mobilisés côté à côté. Des actions communes avec les intermittentEs et précaires et avec les cheminotEs avaient été une des clés dans la victoire des grévistes. La stratégie

qui cherche à abattre les cloisons entre les travailleurEs: voilà ce que vise La Poste en révoquant Yann et en s'acharnant contre les postierEs du 92.

Se mobiliser contre la répression

Suite à la grève de 2014, la vague répressive n'est pas terminée. Olivier Rosay a écopé de deux ans de mise à pied, Diego Cecon risque lui aussi une lourde mise à pied ou une mutation d'office, et Gaël Quirante, Stéphanie Le Guen et Mohamed Ziani, tous représentantEs SUD, sont toujours en procédure de licenciement. Pour stopper la répression, regrouper les équipes militantes visées, à l'échelle de La Poste mais également de l'ensemble des secteurs, est la clé: à travers Yann, c'est le droit d'expression de notre camp social, le droit de grève qui est attaqué. Il faut donc tenter de mobiliser à une large échelle.

Hosea Hudson

CGT

Pour sortir de l'impasse, construire les mobilisations

Après bien des tergiversations, le secrétaire général de la CGT a donc été contraint de démissionner ainsi que le bureau exécutif. Mais la suite du scénario est loin de se présenter sous les meilleurs auspices...

Les conditions mêmes de ces démissions illustrent les méthodes de fonctionnement. Soutenues ou tolérées par une large partie de la commission exécutive confédérale, les tentatives de Lepaon de peser sur sa propre succession et surtout sur la composition du prochain bureau exécutif n'ont rien donné. Clef de voûte de la direction confédérale, la composition de cette instance, élue

par le congrès confédéral, est le résultat de multiples négociations, tractations, recherche d'équilibre, entre les différentes forces de la CGT. Il s'agit en effet de respecter les équilibres d'influence des grandes fédérations, des principales régions, parfois en butte aux résistances d'unions départementales «*rebelles*», mais aussi (et surtout) de trouver le point d'équilibre politique censé fournir une orientation cohérente

DOUARNENEZ (29)

Dans la rue pour sauver la chirurgie

Rien n'est perdu dans le combat pour maintenir le service de chirurgie à l'hôpital de Douarnenez: c'est le message porté ce samedi 17 janvier à Quimper par près de 2000 personnes.

En tête du cortège, la banderole de la coordination nationale de «*Touche pas à mon hosto*», suivie des salariéEs et leurs syndicats CGT et CFDT, l'association des maires ruraux et des usagerEs. Venus du Cap-Sizun, du Porzay, du haut pays bigouden, de Carhaix et bien sûr de Douarnenez, ces manifestants ont défilé en centre-ville rejoint par une délégation de militantEs de SUD Santé des deux hôpitaux de Quimper. Des militantEs quimpérois d'Attac, du PCF et du NPA sont

aussi venus grossir les rangs de cette manifestation.

Besoins de radicalité

Depuis plusieurs semaines, les Sud-Finistériens se mobilisent: le 6 décembre, ils avaient déjà été plus de 5000 à défilé dans les rues de Douarnenez. En revanche, on peut déplorer que cette nouvelle manifestation n'ait pas mordu sur le reste du département.

Dans la manifestation, bien des participantEs regrettaient la mollesse de l'action et le peu de mots d'ordre offensifs,



En manif à Quimper le samedi 17 janvier. DR

car tout le monde a encore en mémoire la radicalité de la lutte pour la défense de l'hôpital de Carhaix et sa victoire. C'est sûrement ce rôle que devront jouer les salariéEs avec leurs syndicats et les comités d'usagers s'ils ne

veulent pas rester isolés et perdre ce combat décisif. Pour faire plier l'Agence régionale de santé, il faudra certainement plus que de simples défilés dans les rues de Quimper.

Correspondante



Air France fait le plein de fric. PHOTO THÉÂTRE ROUGE/JJR

AIR FRANCE La peur doit changer de camp!

La presse s'est fait abondamment l'écho de confidences (d'un membre du conseil d'administration, d'un syndicaliste et d'un membre de la direction, mais toujours anonymes...) qui annonceraient des milliers de nouvelles suppressions d'emplois...

Ces rumeurs sont bien évidemment lancées par la direction Air France. Et du coup, cette même direction se fend d'un communiqué rassurant/inquiétant sur le mode « rien n'est encore décidé, mais oui nous voulons encore imposer des sacrifices aux salariéEs, nous allons rencontrer les syndicats, rien ne presse mais la situation l'impose »... Pourquoi ce remake du toujours même scénario ?

La direction a peur des réactions des salariéEs qui en ont assez de l'austérité imposée depuis plusieurs années, des efforts sans contrepartie. En effet, les élections de délégués du personnel et du comité d'établissement vont avoir lieu le 12 mars 2015. L'occasion pour les salariéEs de montrer leur mécontentement et de rappeler certains syndicats à leur rôle de défense des salariéEs.

De plus, les négociations salariales doivent s'ouvrir mi-février. Le résultat brut d'exploitation (EBITDA), véritable indicateur avant traficotage comptable, est en hausse constante depuis 2010. Il est passé de 0,3 à 1,8 milliard d'euros en 2013, et 2014 s'annonce aussi bon, avec un chiffre d'affaires AF/KLM de 25 milliards...

Et pour 2015, c'est le bingo qui s'annonce. Il y a le plein effet des mesures salariales du plan Transform (5 000 emplois supprimés, les indemnités de départs volontaires ont été absorbées sur 2013 et 2014), environ 300 millions d'euros de gains. S'y ajoutent les cadeaux de nos gouvernements : suppression de taxes payées par Air France (135 millions d'euros), aide de Bruxelles de 26 millions d'euros, aide de 57 millions d'euros au titre du CICE... Avec la baisse du pétrole, le prix du baril de kérosène a baissé de moitié ! Rappelons que la facture carburant de Air France/KLM a été de 9,2 milliards de dollars en 2013 ! Ainsi, Lufthansa a par exemple annoncé une baisse de 900 millions d'euros de sa facture carburant pour l'année 2015. Et s'il n'y a pas de nouvelle grève des pilotes, 300 millions d'euros s'ajouteront au résultat.

La question salariale devient pressante

D'un côté, il y a la pression des salariéEs pour des hausses de salaire, et de l'autre les actionnaires trouvent qu'Air France ne dégage pas assez de cash. Et la cure d'austérité salariale a aussi été appliquée dans les autres compagnies aériennes, ce qui relance la guerre tarifaire. Alors les patrons relancent le même discours – il faut accepter des sacrifices – et vont proposer des départs ou des mutations plus ou moins volontaires dans les secteurs où ils

veulent sous-traiter, voire fermer des activités pas assez rentables (escales, cargo...). Ils comptent trouver des syndicats complaisants pour rejouer le même argument : acceptons les sacrifices du moment que nous gardons nos emplois...

Durant la même période, les patrons ne se sont pas oubliés : en 2013, les 10 plus hauts cadres ont vu leur salaire annuel augmenter en moyenne de 27 000 euros, et le PDG du groupe AF/KLM De Juniac ne parle plus d'abandonner par solidarité la moitié de

sa part variable, ce qui devrait faire passer son salaire de 750 000 euros au million d'euros (sans compter ses émoluments au titre de membre du conseil de surveillance de Vivendi, ses nombreuses réunions liées à la vente de SFR).

Dans ce contexte, la question salariale devient donc pressante, et les salariéEs marchent moins facilement au chantage à l'emploi car il y a beaucoup de travail. L'aérien poursuit son expansion

Correspondant

LEROY-SOMER ANGOULÊME (16)

Le mouvement s'arrête

Commencé le 17 décembre, le mouvement s'est arrêté le vendredi 16 janvier, sans que les revendications essentielles aient été conquises par les grévistes.

Vendredi dernier, plus de 100 grévistes ont manifesté devant la CCI d'Angoulême pour soutenir la délégation syndicale. Nos revendications (100 euros par mois de plus pour tous et treizième mois) n'ont pas été satisfaites : le patron n'a proposé que des « primes » (15 et 20% du salaire brut) en juillet et décembre. Aucune augmentation générale de salaire, mais une prime de 10%, cette fois pérenne... à condition d'abandonner une journée de RTT. Une vingtaine d'emplois seraient créés, « pouvant aller jusqu'à 40 si les affaires reprennent », loin de compenser les départs « naturels » de 2015 !

Malgré tous nos efforts en début de semaine pour continuer à faire vivre le mouvement – maintien du piquet, badges « soutien aux grévistes de Leroy » portés dans les ateliers, tract syndical de la CGT – nous n'avons pas pu l'élargir, et l'AG qui a suivi cette réunion a constaté que nous ne pouvions plus continuer.



Noël en grève à Leroy-Somer. DR

Fiers de ce qui a été fait

Pour autant, aucun de ceux qui ont fait cette lutte ne considère qu'il s'agit d'une défaite. La direction a milité contre le mouvement en nous envoyant les huissiers, en attaquant des camarades devant le tribunal, en les menaçant encore de « sanctions disciplinaires ». Jeudi dernier, le matin des NAO, elle a affiché aux pointeuses le jugement nous condamnant à lever les piquets de grève...

Malgré toutes ces pressions et menaces, nous avons tenu

bon et gardé le mouvement vivant et combatif jusqu'au bout. Tous ceux qui l'ont fait ont conscience d'un moment « extraordinaire et jamais vu » dans la boîte. Des liens fraternels se sont créés. C'est important pour la suite.

Et ce n'est pas encore complètement terminé puisque la direction convoque les 9 camarades qu'elle avait assignés au tribunal à des entretiens préalable en vue d'une sanction disciplinaire. Ils ne sont pas seuls.

Correspondant

AZF Catastrophe judiciaire

21 septembre 2001 - 13 janvier 2015...
14 ans après la catastrophe industrielle et humaine, la Cour de cassation vient d'annuler le jugement de la cour d'appel de Toulouse du 24 septembre 2012 qui avait condamné le directeur du site et la société Grande Paroisse, filiale de Total.

À la demande de Total, cette décision a pour objectif de continuer à semer le trouble, d'empêcher de tirer toutes les conséquences de la responsabilité pleine et entière du patronat et de l'organisation du travail qu'il impose afin que rien ne vienne empêcher les politiques de déréglementation du travail. Elle intervient alors que le projet de loi Macron vise à précariser toujours plus les contrats et à réduire les moyens de prévention et d'intervention des représentants des salariéEs, en particulier dans les CHSCT.



Il y a 14 ans à Toulouse. DR

Dès les premières heures qui suivirent la catastrophe AZF, Total n'a cessé de faire obstacle à l'enquête et d'enfumer la justice en utilisant tous les moyens.

Aujourd'hui, le système Total semble porter ses fruits jusqu'à la Cour de cassation... Alors que toutes les parties civiles avaient travaillé ensemble pour faire condamner Total, Grande Paroisse, Desmarest (patron de Total de l'époque) et Biechlin, directeur de l'usine, ces parties civiles (associations, fédération CGT, CE) s'étaient tout de même félicitées de la condamnation du directeur et de Grande Paroisse. Le jugement de la cour d'appel condamnait implicitement les politiques, les organisations du travail mises en place dans le groupe Total mais aussi dans les grands groupes industriels.

Faire le procès de Total

Cette annulation du jugement en appel par la Cour de cassation est donc un véritable fiasco judiciaire qui donne un chèque en blanc aux patrons de l'industrie afin qu'ils continuent à baser l'organisation du travail sur la précarité, la sous-traitance, la déréglementation du travail. Cette organisation du travail, qui a tué 31 personnes et fait 2 500 blessés le 21 septembre 2001, continue à tuer dans les entreprises. Pour mémoire, en 2009, cinq salariéEs ont perdu la vie en essayant de la gagner dans les usines françaises du groupe Total. Les familles des victimes vont devoir revivre le calvaire d'un nouveau procès à Paris qui durera plusieurs mois, des familles qui vont avoir l'impression de revenir 15 ans en arrière.

Total n'a rien lâché et poursuit ses manœuvres pour s'exonérer de toute responsabilité. Ce nouveau procès devra être l'occasion avec les associations de victimes, les syndicats et les forces de gauche, de faire condamner Total Grande Paroisse, le directeur de l'usine, et de mobiliser à Paris contre les politiques, les méthodes de Total, le groupe emblématique du capital qui tue.

Commission nationale écologie

à la Confédération. Un exercice facilité du temps de la prédominance du PCF, puisque c'est là que se réglaient les questions d'orientation, avec des hommes de confiance en responsabilité dans les syndicats des entreprises importantes (Renault, Peugeot, EdF-GdF etc.), à la tête des unions départementales et des principales fédérations, jusqu'au bureau confédéral et au secrétariat général. Cet exercice est aujourd'hui rendu plus difficile par les divisions internes au PCF et la place prise par les différents courants du Front de gauche. La dernière sensibilité à prendre en compte est celle liée au Parti socialiste, traditionnellement présente dans la direction confédérale, qui a su utiliser les différents groupes de consultantEs (qui ont remplacé les commissions confédérales) pour diffuser une orientation ouvertement « réformiste », c'est-à-dire mettant au

centre des positionnements de la CGT le dialogue social, la négociation sans rapport de forces, l'horizon indépassable du système capitaliste...

Changer tout !

C'est l'équilibre en ces différentes tensions que le prochain secrétaire général doit tenter de trouver. Là où, dans de laborieuses tractations, Lepaon n'avait recueilli qu'une majorité par défaut, Martinez, pressenti et/ou toléré comme successeur, doit construire un bureau confédéral qui intègre toutes les forces et courants politiques qui ont manifesté leur volonté de ne pas être mis à l'écart de la nouvelle direction. Politiquement situé au centre politique en tant que militant « orthodoxe » du Parti communiste, et à la direction d'une des principales fédérations (plus de 60 000 adhérentEs), au cœur de l'histoire de la CGT, il lui reste à convaincre

et prouver sa capacité d'ouverture, voire de respect d'un minimum de démocratie. Mais il est probable que nous restions bien loin des nécessités de l'heure, des exigences des militantEs. La nécessité démocratique pour que la fameuse proclamation CGTiste, « syndiqué acteur décideur » ne reste pas un slogan creux : revoir de fond en comble les modes de débat des congrès en laissant place à une réelle liberté d'expression des débats, des désaccords, des modes de désignations des délégués et des dirigeantEs, garantissant un pluralisme qui ne soit pas purement formel.

Et surtout, la nécessité de revoir l'orientation par l'abandon de toute politique s'apparentant à l'accompagnement des politiques patronales et gouvernementales : abandon d'un dialogue social à froid, de propositions en recul par rapport aux exigences sociales, de compromis



PHOTO THÉÂTRE ROUGE/MILO

qui entérinent plus de régressions que d'avancées. Et surtout la volonté de construire les mobilisations.

Le récent positionnement de soutien à l'union nationale, l'absence de début de construction d'une mobilisation contre la

loi Macron et la mise en cause des organisations représentatives du personnel, sont le choix d'une large majorité d'une direction confédérale qui ne sont pas dus qu'à son secrétaire général...

Robert Pelletier

En campagne**Qui sommes-nous ?**

Le NPA veut regrouper les anticapitalistes sur une base d'indépendance vis-à-vis des institutions et des partis qui les gèrent, pour la transformation révolutionnaire de la société. Un parti pour le socialisme, écologiste, féministe, internationaliste, démocratique. Le capitalisme est basé sur la propriété privée des principaux moyens de production, d'échange, de communication, et sur l'exploitation de la majorité de la population par une classe dominante minoritaire et parasitaire. Il n'est ni amendable ni réformable.

Ce ne sont pas les besoins des populations qui guident la marche de la société mais la recherche du profit. La course à la compétitivité et le productivisme exacerbé accentuent la crise écologique et le désastre social qui entraînent la détérioration des conditions de vie et de travail. Les financiers, les grands patrons, et les politiques à leur service, conduisent le monde dans une impasse : récession économique, chômage, pauvreté, famine... La démocratie est étouffée. La montée des forces réactionnaires, dont les intégrismes religieux, développe les préjugés nationalistes, racistes, sexistes et homophobes, et annonce de nouvelles menaces de guerres contre les peuples.

Pour défendre les acquis, gagner de nouveaux droits, il faut en finir avec la domination des classes capitalistes et des États à leur service, pour construire un socialisme du 21^e siècle.

Le système financier, les services essentiels à la vie, les grandes entreprises, devront être socialisés sous le contrôle des travailleurs et de la population, qui en assureront la gestion dans le cadre d'une planification démocratique. La production et la répartition des richesses pourront alors bénéficier à la société tout entière.

Une telle réorganisation de la société nécessite la conquête du pouvoir par le monde du travail, la majorité, qui prendra en charge la marche de la société, la gestion des affaires publiques, instaurant une vraie démocratie à tous les niveaux et dans tous les domaines de la société. Parce que, comme Marx, nous sommes convaincus que « l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ».

Pour nous rejoindre, contactez-nous : ecriture@npa2009.org



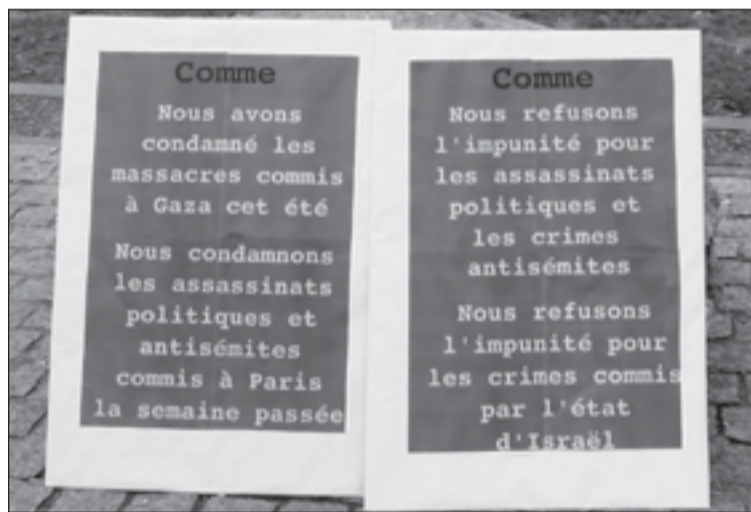
TOULOUSE (31) **La campagne BDS attaquée par un commando d'extrême droite pro-israélien**

Samedi 17 janvier, des militants BDS 31 (Boycott Désinvestissement Sanctions, jusqu'à ce qu'Israël respecte le droit international) ont été attaqués par une dizaine de nervis d'un commando d'extrême droite pro-israélien durant une simple distribution de tracts à la sortie du métro Balma-Gramont...

L'action avait pour objectif d'appeler l'enseigne Auchan à cesser tout commerce avec les entreprises israéliennes. Deux militants ont été blessés, et du matériel a été détruit. Malgré l'agression et après l'intervention de la police qui par ailleurs nous demandait de cesser la distribution, décision a été prise de poursuivre l'action. Depuis les plaintes sont en cours, et un des animateurs de la campagne BDS s'est vu menacé par mail. Sur son blog, la Ligue de défense juive (LDJ) nie son implication, expliquant que cette attaque serait le fait d'un « groupe encore plus radical » ! Dans un premier temps, la LDJ avait diffusé notre communiqué avec un commentaire – « les pauvres » – tout à fait ironique... Au moment où tout le monde défend la liberté d'expression, ce serait un comble que les militantEs de la campagne BDS soient interdits de parole par des tenants d'une extrême droite pro-israélienne qui cherche depuis des années à assimiler critique de la politique



À Paris le 7 décembre 2013 dans la manif pour les 30 ans de la marche pour l'égalité et contre le racisme. PHOTOTHÈQUE ROUGE/JMB



Les panneaux de BDS avant destruction par le commando... DR

israélienne, antisionisme, et antisémitisme. Après les procès contre les militants BDS viennent donc les agressions physiques. L'impunité dont a bénéficié la LDJ cet été pendant les massacres de Gaza s'est trouvée encore renforcée, avec la participation du criminel de guerre Netanyahu à la grande « marche républicaine » du 11 janvier à Paris, et par la circulaire Alliot-Marie toujours pas abrogée. À l'heure où nous écrivons, nous ne pouvons affirmer avec certitude

si cette attaque provient de la LDJ ou d'un autre groupe, mais c'est dans cette mouvance violente et raciste, proche des extrémistes israéliens, qu'il faut chercher. La police en a les moyens : photos du commando, vidéos des caméras de surveillance. Et si la volonté politique s'exerce, les coupables devraient être assez vite identifiés.

Ils ne nous feront pas taire

Les juifs toulousains ont été à juste titre profondément traumatisés par

le massacre perpétré par Merah en 2012 devant une école juive. Au moment où ce traumatisme est réactivé par l'attentat contre l'épicerie cacher le vendredi 9 janvier à Paris, certains voudraient en profiter pour faire taire celles et ceux qui continuent à défendre les droits du peuple palestinien et à condamner la politique criminelle de l'État d'Israël, cela sans jamais assimiler les juifs à la politique israélienne. Le droit à la critique d'un État relève de la simple liberté d'expression. Ce droit s'arrêterait-il devant Israël ? Nous devons pouvoir en France dénoncer la politique criminelle de l'État israélien.

Nous espérons que les pouvoirs publics prendront la mesure de la nécessité de ne pas laisser passer sans réagir cette attaque, au risque de renforcer l'idée, déjà répandue, du deux poids-deux mesures. Cela ne ferait que renforcer les thèses conspirationnistes et antisémites, celles des Soral et autre Dieudonné, à un moment où le traumatisme est également profond parmi celles et ceux qui soutiennent la cause palestinienne dans les quartiers populaires.

La campagne BDS 31 a demandé au préfet, garant de l'exercice de la liberté d'expression, de faire cesser les agissements violents des nervis pro-israéliens, en rappelant que l'interdiction de la LDJ avait été envisagée cet été par le gouvernement. D'autre part, la campagne BDS 31 a appelé à une réunion la plus large pour décider ensemble d'une riposte unitaire. Et bien évidemment, nous continuons nos actions BDS : notre solidarité avec le peuple palestinien n'est pas prête de s'arrêter !

CorrespondantEs

IVG 40 ans déjà et encore beaucoup de combats à mener!

Autour du 17 janvier, à l'occasion des 40 ans de la promulgation de la loi Veil sur la dépénalisation de l'avortement, différentes initiatives ont eu lieu pour les droits des femmes. La veille, le ministère des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes faisait des annonces concernant l'accès à l'IVG. Manifestement, la bataille pour le droit à l'avortement et le combat féministe en général restent d'actualité.



Le cortège du NPA dans la manif parisienne samedi 17 janvier. PHOTOTHÈQUE ROUGE/JMB

Des mobilisations à renforcer

Les mobilisations de solidarité au moment de la remise en cause du droit à l'IVG par le gouvernement espagnol avaient été très massives. Le week-end dernier, elles ont été beaucoup plus modestes : environ 5 000 personnes à Paris, une centaine à Grenoble, un défilé sans étiquettes politiques pour la défense du Planning familial à Toulouse... Bien sûr le contexte de l'attaque contre Charlie hebdo a pesé sur nos capacités de mobilisation. Mais au-delà, l'idée que le droit à l'IVG est acquis reste forte, en particulier chez les jeunes femmes, tant qu'elles n'ont pas été confrontées à ses difficultés d'accès.

De nouvelles promesses gouvernementales

Le vendredi 16 janvier, Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, a fait plusieurs annonces concernant l'accès à l'IVG. Ainsi les examens nécessaires avant et après l'IVG elle-même devraient enfin être remboursés, mais il faudra attendre un décret du conseil d'État à l'automne 2015. La vigilance est donc de mise sur

cette mesure concernant à la fois les délais de mise en œuvre et la prise en charge réelle de l'ensemble des actes autour de l'IVG.

Il faudra aussi voir la réalité des moyens consacrés à la mise en place d'un numéro d'information non surtaxé et d'une campagne nationale d'information. Par ailleurs la volonté de développer les IVG médicamenteuses en ville apparaît assez clairement. La logique qui est derrière est celle d'économies budgétaires réalisées en diminuant les interventions faites en établissement de santé. Ces économies sont faites au détriment des femmes qui n'ont plus vraiment le choix de la méthode pour avorter.

D'autres annonces, concernant la pratique d'IVG en centres de santé ou l'instruction donnée aux ARS (agences régionales de santé) de « maintenir l'IVG dans l'offre de soins de gynécologie obstétrique », ne sont accompagnées d'aucun financement...

Féministes tant qu'il le faudra!

40 ans après la loi Veil, les conditions d'accès à l'IVG pour toutes les femmes ne sont toujours pas réunies : politiques d'austérité



La banderole de tête de la manif parisienne samedi 17 janvier. PHOTOTHÈQUE ROUGE/JMB

diminuant les moyens dans la santé, fermetures de CIVG, remboursement partiel par la Sécu... Les annonces du gouvernement, si elles vont dans le bon sens, restent pour l'instant des annonces sans aucun moyen supplémentaire. Il faudra donc que le mouvement féministe dans son ensemble reste vigilant et mobilisé pour obtenir la mise en œuvre de mesures réclamées depuis bien longtemps. Sans compter qu'au-delà de celles-ci, de nombreuses revendications

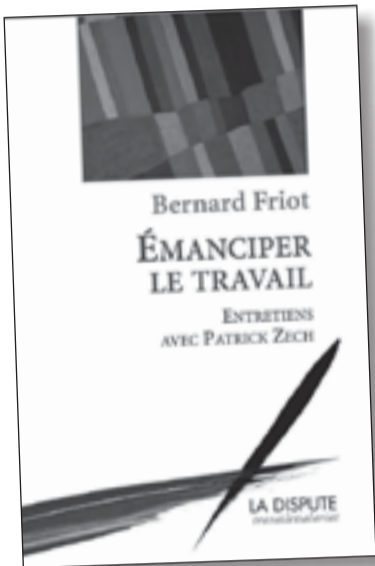
féministes restent à gagner : allongement des délais pour les IVG, gratuité de l'ensemble des modes de contraception, éducation sexuelle non genrée à l'école, accès à la PMA (procréation médicalement assistée) pour toutes les femmes – qu'elles soient en couple hétérosexuel ou non, égalité salariale, partage des tâches ménagères, fin de toutes les violences... La liste est longue... et le combat féministe toujours d'actualité!

Elsa Collonges

Essai en débat

Émanciper le travail, Bernard Friot

Éditions La Dispute, 2014, 10 euros



La série d'entretiens publiés par Friot sous le titre *Émanciper le travail* constitue une bonne synthèse pour découvrir pour la première fois sa réflexion sur le travail et le salaire. Pour celles et ceux qui connaissent ses ouvrages précédents, ce nouveau livre précise l'argumentation et répond de manière brève aux critiques qui sont souvent faites à l'auteur. À un moment où beaucoup d'intellectuels, même à «gauche de la gauche», n'ont d'autre horizon que la régulation du capitalisme, Friot s'efforce de tracer une voie pour rompre avec celui-ci en poussant jusqu'au bout la logique de grandes conquêtes sociales du siècle dernier. Les anticapitalistes ne peuvent donc qu'être intéressés par une telle discussion, qui renouvelle le débat sur la stratégie de rupture avec le capitalisme. Nous partageons avec Bernard Friot le souci de s'appuyer sur les acquis sociaux déjà existants pour en développer le potentiel subversif (ce qu'il appelle le «*déjà là émancipateur*»). Toutefois sa perspective de «révolution par le salaire» soulève de

Après l'Enjeu des retraites (2010) et l'Enjeu du salaire (2012), Bernard Friot conclut sa trilogie sur le statut politique du producteur par ce livre d'entretiens avec Patrick Zech, animateur de Réseau Salariat à Liège.

Bernard Friot veut nous montrer comment les luttes sociales depuis 1945 ont mis face à face deux définitions du travail et de sa valeur : celle des capitalistes et celle des travailleurs, et comment la logique de la socialisation du travail et la reconnaissance du salaire à vie peut permettre d'aller vers une rupture avec le capitalisme.

La lecture de Bernard Friot peut donner lieu à différents points de vue. En voilà deux.

nombreuses questions qui touchent tant à son analyse du capitalisme qu'à la stratégie pour révolutionner la société. On ne peut ici qu'en énumérer, très schématiquement, les principales.

Peut-on réduire le mode de production capitaliste et ses lois de fonctionnement à une «*convention capitaliste du travail*» et à une «*pratique capitaliste de la valeur*» qui pourrait être subvertie par une autre «*pratique de la valeur*», en poussant à leur ultime logique des institutions telles que les conventions collectives, le statut de la fonction publique, la Sécurité sociale ?

Est-il possible de développer, au-delà de certaines limites, de telles institutions dans le cadre du capitalisme sans que la classe dominante ne réagisse et que n'ait lieu un affrontement se terminant soit par la défaite des salariéEs (et de leurs institutions), soit par la conquête du pouvoir par la classe des salariéEs ?

Un riche débat à poursuivre sur la transition au socialisme et le socialisme que nous voulons.

J.C. Delavigne

Le premier apport de ce livre est de dénaturiser la pratique capitaliste du travail. Une grande partie de la population a intériorisé l'existence des institutions capitalistes, au point de les rendre naturelles. On nous apprend dès le plus jeune âge à nous vendre sur un «*marché du travail*». Puis, quand nous occupons un emploi sur ce marché, nous travaillons aux conditions des «*propriétaires lucratifs*», sans jamais décider de ce que nous produisons. Non, bien sûr, tout cela n'est pas naturel. Et surtout, comme le montre Bernard Friot, des institutions alternatives ont ouvert la voie à son dépassement... La première institution sur laquelle s'appuie Friot est la «*cotisation*

sociale». Celle-ci reconnaît par exemple le travail des soignants sans passer par le capital. Elle a aussi prouvé son efficacité en matière d'investissement, comme par exemple pour le financement des Centres hospitaliers universitaires (CHU) dans les années 1960.

La seconde institution que met en avant Friot est la «*qualification personnelle*» : les fonctionnaires disposent d'un salaire basé sur leur qualification personnelle et non sur la qualification du poste occupé. Ce «*salaire à vie*» les pose comme producteurs de richesses et non comme demandeurs d'emploi sur un marché du travail.

Dans ce livre, Bernard Friot nous invite à nous interroger sur certaines revendications fréquentes au sein de la gauche. Prenons la «*révolution fiscale*» : souhaitons-nous une meilleure répartition de la valeur capitaliste ou exigeons-nous une définition alternative de la valeur ? Sommes-nous des êtres de besoins réclamant du pouvoir d'achat, seul pouvoir qui nous est concédé, ou sommes-nous les véritables producteurs des richesses ?

Prenons le «*plein emploi*», revendication en échec depuis quarante ans : faut-il encore aujourd'hui le revendiquer, tout en connaissant les dégâts sociaux et environnementaux qu'il engendre ? Ou ne faut-il pas plutôt insister sur la suppression de la propriété lucrative des entreprises et réfléchir à ce que pourraient être une «*copropriété d'usage*» et un «*salaire à vie*» ?

Adrien Ferrat



Cinéma



Hard day de Kim Seong-hun

Avec Lee Seon-gyoon, Jo Jin-woong et Shin Jung-keun. Sortie le mercredi 7 janvier

Hard Day, «une journée difficile». Un polar coréen qui se déroule à un rythme d'enfer, à la fois drôle, burlesque et très noir. Le héros (Lee Seon-gyoon), chef de la brigade criminelle, ripou parmi les ripoux, tue accidentellement un piéton. Il cherche à se débarrasser du corps et à effacer les traces, mais il est coincé entre les bœuf-carottes, l'enterrement de sa mère, ses collègues et celui qui le fait chanter... Nous suivons sa course, haletante, d'obstacle en obstacle, mais rien ne va. Le spectateur se solidarise avec lui, espère sa réussite, parce qu'au final c'est le moins pourri de tous. L'auteur dit s'être inspiré de *Sang pour sang* des frères Cohen, mais on retrouve aussi des scènes d'*Un poisson nommé Wanda* de Charles Crichton plus dans l'esprit des Monty Python. La cruauté et la violence en plus, propres à une société très corrompue, mélange de traditions et d'ultralibéralisme. C'est elle qui finalement a le dernier mot dans cet enchaînement dramatique. Rien que du plaisir.

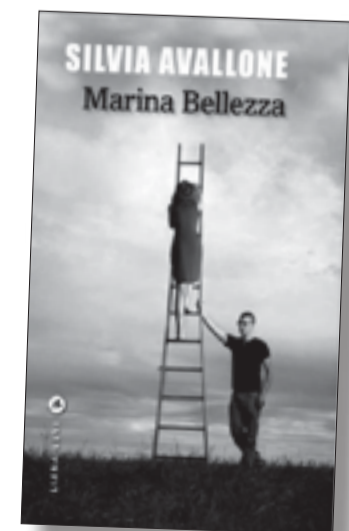
Jean-Marc Bourquin

Roman

Marina Belleza, Silvia Avallone

Éditions Liana Levi, 2014, 23 euros

Une dissection fine d'une génération de jeunes Italiens broyée par la crise, sous un angle singulier : les villages et petites villes d'une vallée encadrée des Alpes qui ont connu en quelques décennies les bouleversements de toute la vie sociale sous le double effet de l'industrialisation puis des délocalisations. Disparu le monde agricole des paysans éleveurs, renié par la génération de leurs parents, les jeunes de la vallée errent au milieu des friches industrielles, des galeries commerciales fantômes, et accumulent la révolte contre une société qui ne leur offre même pas l'espoir de se projeter en dehors de cette vallée sombrement belle. Pourtant, de l'énergie ils n'en manquent pas, mais l'absence d'une perspective globale dans laquelle l'investir la transforme en violence destructrice. Il ne se passe rien, les gens n'ont rien à se raconter, et la collectivité, c'est le partage de



moments à noyer le désespoir de chacunE dans l'alcool. Pour celles et celui qui ont le plus de ressort, cette énergie est mise au service de la réussite d'un projet individuel qui les enferme dans leur solitude : pour Andrea, la survie c'est de pouvoir

faire revivre non seulement la femme d'alpage, mais aussi le mode de vie de son grand-père au rythme de son troupeau de vaches et de la fabrication fromagère. Dans une grande maison perchée dans le dernier village de la vallée, vivent deux jeunes colocataires, Elsa a fui la ville pour se réfugier dans l'étude de Gramsci, tandis que Marina Belleza rêve de fuir la vallée en se forgeant le succès à travers les télécrochets. Amitiés, amours, toutes les relations les plus intimes sont imprégnées de la violence d'une société vidée de tout projet collectif.

Un roman qui rappelle l'Amérique des laissés-pour-compte du capitalisme décrite par Russel Banks, en particulier lorsque Andrea et Marina découvrent l'Arizona dont le rêve a bercé leur jeunesse. Un roman qui crie l'impasse dans laquelle la crise de ce système enferme toute la société, à commencer par la jeunesse.

Cathy Billard

Exposition

«Splendeurs des Han»

Musée Guimet, Paris, jusqu'au 1^{er} mars

Plus «civilisée» que celle de faire égorger tous leurs familiers pour qu'ils les accompagnent dans l'au-delà, la manie des princes de l'ancienne Chine de se faire enterrer avec des cortèges ou des régiments entiers de figurines substitutives a livré aux archéologues fouillant leurs tombes un large tableau de la civilisation des Han (206 avant J.-C. - 220 après J.-C.), telle du moins que les élites se la représentaient durant «*l'essor de l'empire Céleste*», sous-titre de l'exposition.

Animaux domestiques, guerriers, courtisans, musiciens, danseurs, joueurs munis de leurs dés à 18 faces, modèles réduits de charrue ou de grenier à étage, cette Chine antique en miniature plaira aux enfants, pourvu de les hisser à hauteur des vitrines. Dans ce bel ensemble venu des musées chinois, cinquantenaire des premières relations diplomatiques oblige, d'autres objets grandeur nature rappellent que cette Chine-là était plus ouverte qu'on ne croit (motifs ou objets issus de l'art



des steppes, coquillages du Pacifique, textes venus d'Inde ou de Bactriane) et prospère déjà.

Gilles Bounoure

TRAITÉ TRANSATLANTIQUE

“ C'est un arrêt total des négociations que nous demandons ”

Entretien. Membre du bureau d'Attac, **Hélène Cabioc'h** a répondu à nos questions sur l'évolution des négociations Europe-USA et la mobilisation pour faire échec au traité transatlantique (Tafta).



JEAN-CLAUDE SAGET

La Commission européenne vient de communiquer les résultats de la consultation publique qu'elle a organisée sur le traité transatlantique. Que peut-on en dire de cette consultation et de la façon dont les résultats sont interprétés ?

Le volet investissement est l'un des plus controversés des négociations car de nombreuses ONG, syndicats, partis, et même les députés européens du groupe social-démocrate, ont exprimé leur opposition à l'inclusion d'un mécanisme de règlement des différends entre investisseur et État (RDIE) dans le traité (mécanisme qui donne des garanties aux investisseurs en cas de modification d'une réglementation nationale, pour des raisons écologiques par exemple). Face à la mobilisation, la Commission a lancé en 2014 une consultation sur cette partie des négociations. Sans naïveté quant au caractère de cette consultation, très technique et totalement biaisée, de nombreuses organisations ont décidé de s'en saisir. Le résultat a été sans appel : une participation record avec près de 150 000 réponses, dont la quasi-unanimité exprime un rejet clair de l'arbitrage international, jugé dangereux pour les droits sociaux, l'environnement, la démocratie et les finances publiques. Les voix exprimées affirment clairement que ce mécanisme ne peut être ni amélioré ni réformé et doit être enterré une bonne fois pour toutes. Pourtant, les services de la Commission viennent d'annoncer que les citoyens européens auraient mal compris les enjeux de cet exercice. Le plan reste donc le même : communiquer sur une amélioration du système d'arbitrage, continuer à consulter et ne prendre une décision qu'à la fin des négociations... C'est un signe de plus du mépris de l'expression de milliers de personnes

à travers l'Europe et personne n'est dupe : la consultation n'aura servi qu'à légitimer le programme des lobbies, des cabinets juridiques et de la Commission.

Où en sont les négociations ? La Commissaire européenne au commerce a dit qu'elle avait un mandat unanime des États membres, donc y compris la France. Que peut-on dire de l'attitude du gouvernement français ?

Le 8^e cycle de négociation aura lieu du 2 au 6 février à Bruxelles et nous disposons toujours de très peu d'informations puisque les pourparlers se déroulent dans la plus grande opacité. La Commission déploie des trésors d'imagination pour contrer les oppositions, multipliant les opérations de communication et de relations publiques qu'elle confond avec l'exercice de la démocratie. Alors que la mobilisation gagne du terrain dans la population des deux côtés de l'Atlantique, la volonté est d'aller toujours plus vite, et les États membres ont rappelé lors du Conseil européen de décembre leur volonté de boucler les négociations d'ici à fin 2015. Le gouvernement français ne porte pas de voix dissonante malgré les heures exprimés autour de l'exclusion des services audiovisuels du mandat. Il endosse pleinement le projet politique de ces négociations. Sur l'arbitrage international, il annonçait attendre l'analyse de la Commission pour se positionner, et ce malgré des résolutions critiques adoptées au Sénat et à l'Assemblée nationale. Ce sera donc un test dans les semaines à venir. Mais une fois de plus le gouvernement rechignera sans doute à prendre un engagement clair, alors qu'une alliance avec le gouvernement allemand serait possible pour demander une révision du mandat de négociation afin d'exclure

le RDIE. Et quand bien même l'arbitrage international serait exclu, c'est un arrêt total des négociations que nous demandons.

Beaucoup de gens disent : « Tafta ou pas, gouvernements libéraux et multinationales font ce qu'ils veulent ». En quoi le traité aggrave-t-il la situation ?

Tafta constitue une étape supplémentaire, à grande échelle et avec quelques innovations, de la capture du pouvoir par une poignée d'entreprises transnationales. Ces dernières font leur « liste de courses » et manœuvrent pour affaiblir les réglementations sociales, sanitaires et environnementales. On en voit déjà les effets sur la directive « qualité des carburants », par exemple. Le business et les hauts fonctionnaires de la Commission, sans être élus et sans rendre de comptes à personne, prennent des décisions qui affectent la vie de millions de personnes et portent atteinte aux choix collectifs, dans le seul but d'accroître les profits d'une minorité. Et c'est cette minorité qui, à travers ces traités, grave dans le marbre des orientations politiques et des mécanismes qui réduisent chaque fois davantage les marges de manœuvre dont nous disposons encore ou dont nous aurons besoin demain. D'autant qu'une fois adoptés, il est juridiquement très difficile de sortir de tels accords.

Où en est la campagne européenne contre le traité ?

La campagne européenne est très dynamique et a pris beaucoup d'ampleur depuis 2013. Un arc large de forces est opposé à ce traité : des ONG et mouvement sociaux et écologistes, des syndicats, dont les paysans, des associations de consommateurs, des acteurs du monde de la culture...

Il existe désormais des coalitions nationales dans la quasi totalité des pays de l'UE et surtout des collectifs locaux qui mènent la campagne de terrain. Il y a toute une dynamique de collectivités locales se déclarant hors Tafta dans plusieurs pays. Et il existe une coordination européenne qui se réunit régulièrement. Évidemment, le niveau de débat public n'est pas le même selon les pays ni celui d'apparition dans les médias. L'Allemagne notamment est en avance sur ce point grâce à une campagne très massive et visible. Ceci est donc très encourageant même si beaucoup reste à faire et que la campagne doit encore à s'élargir... Quoi que l'on puisse penser de cet outil, l'Initiative citoyenne européenne a également été un bon outil de campagne à l'échelle européenne : auto-organisée (suite au refus de la Commission de la valider), elle a déjà rassemblé plus de 1,2 million de signatures demandant l'arrêt des négociations du Tafta et le rejet de l'accord UE-Canada... Une étude¹ de Jeronim Capaldo (de la TUFTS university aux États-Unis), utilisant les modèles économiques des Nations unies, montre que l'accord aurait des impacts négatifs en Europe sur l'emploi, les salaires, les recettes fiscales et la stabilité financière notamment.

Il y a une tendance chez certains à voir dans le Tafta une machine de guerre américaine. En fait, il y a aussi des oppositions aux États-Unis. Peut-on préciser ce point ? Des initiatives communes sont-elles envisagées ?

En effet, nous menons la campagne de concert avec les mouvements aux États-Unis (mais aussi au Canada) et cette dimension internationale de la mobilisation est très importante. À la fois parce que certaines protections sont plus élevées aux États-Unis que dans l'UE, concernant les marchés publics par exemple, mais surtout parce que les dangers sont les mêmes pour les populations et l'environnement des deux côtés de l'Atlantique. C'est donc ensemble que nous devons combattre les intérêts capitalistes, qui ne sont pas (que) nationaux ou continentaux bien sûr... et les transnationales des États-Unis et de l'UE savent très bien s'entendre lorsqu'il s'agit d'attaquer des réglementations et de libérer de nouveaux espaces de profits. Au-delà des liens réguliers pour préparer des matériels, communiqués, définir ensemble nos stratégies, nous sommes engagés ensemble dans la préparation d'une journée internationale d'action le 18 avril qui marquera une nouvelle étape importante dans la mobilisation, qui doit être encore plus massive et déterminée qu'en octobre dernier. **Propos recueillis par Henri Wilno**

1- « Le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement : désintégration européenne, chômage et instabilité ». http://ase.tufts.edu/gdae/Pubs/wp/14-03CapaldoTTIP_ES_French.pdf

Vu ailleurs

L'OBs GRÈVE DANS LES TOILETTES DE GARES.

« J'voudrais pisser moi », lance Claudie, un voyageur à la gare du Nord, sur France-Bleu. Seul problème : les toilettes de la gare sont en grève. Depuis lundi 12 janvier, une cinquantaine de « dames pipi » de la SNCF bloquent l'accès aux Relais toilettes. Impossible d'accéder aux toilettes dans les gares de Saint-Lazare, Austerlitz, Bercy, du Nord, et à Marne-La-Vallée-Chessy. À l'origine de ce mouvement de grève, le choix de la SNCF de changer de prestataire pour l'entretien de plusieurs Relais toilettes en Île-de-France. L'entreprise Spacio Confort se voit ainsi remplacée par le Néerlandais 2theloo. Problème : ce nouveau prestataire ne souhaite pas reprendre les employés avec leur ancienneté. 2theloo « menace de ne pas reprendre les employés », explique Luis Da Silva de la CGT Cheminots Paris au Figaro. Baya Fatoumata, 53 ans, qui travaille à la gare du Nord depuis 1999, s'indigne : « On est toutes des mères de famille. On fait quoi, nous, si on travaille plus ? Ils nous jettent comme des vieux chiffons. » Selon les syndicats, les employés doivent de nouveau postuler auprès de 2theloo en renvoyant leur CV et en défendant leur candidature, face à des critères revus à la hausse. « Ils nous demandent d'être bilingue anglais », souligne Amel Moustapha, qui travaille à la gare du Nord, sur France-Bleu. La jeune femme se dit « écoeurée ». « Il existe une convention collective des entreprises de propreté qui stipule que si l'ancien prestataire perd le contrat, le nouveau doit reprendre tout le personnel œuvrant sur le site, sauf le personnel cadre », clame Malamine Ndiaye, secrétaire général FO Propreté, dans le Figaro. Seulement, 2theloo n'est pas une société de nettoyage au sens propre. « On ne peut pas reprendre [les employés] exactement dans les mêmes conditions qu'avant puisque ne nous ne sommes pas une société de nettoyage, et donc on n'entre pas dans le cadre de la convention. [...] Les syndicats veulent déposer un référé aux Prud'hommes pour contester le nouveau contrat. Les employés exigent d'être repris par la nouvelle société et que leur ancienneté soit conservée, faute de quoi le mouvement de grève se poursuivra.

« Les dames pipi des gares en grève : "Ils nous jettent comme des vieux chiffons" », site de l'Obs, 15 janvier 2015

S'abonner à L'Anticapitaliste

Par prélèvement automatique, Cochez la formule de prélèvement retenue et renvoyez-nous le formulaire accompagné d'un RIB à : NSPAC, 2 rue Richard-Lenoir - 93108 Montreuil Cedex

Tarif standard	Jeunes/chômeurs/précaires
Hebdo + Mensuel	Hebdo + Mensuel
<input type="checkbox"/> 14 € par trimestre	<input type="checkbox"/> 10 € par trimestre
<input type="checkbox"/> 25 € par trimestre	<input type="checkbox"/> 19 € par trimestre

Titulaire du compte à débiter
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Mail :

Désignation du compte à débiter
IBAN :
BIC :

Mandat de prélèvement SEPA
En signant ce formulaire, vous autorisez NSPAC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec celle-ci. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
Numéro ICS : FR4322554755

Date : Signature obligatoire : _____

Par chèque, à l'ordre de : NSPAC, 2 rue Richard-Lenoir 93108 Montreuil Cedex

FRANCE ET DOM-TOM			
	Tarif standard	Jeunes/chômeurs/précaires	
Hebdo	<input type="checkbox"/> 6 mois 28 €	<input type="checkbox"/> 1 an 56 €	<input type="checkbox"/> 6 mois 20 €
Mensuel	<input type="checkbox"/> 6 mois 22 €	<input type="checkbox"/> 1 an 44 €	<input type="checkbox"/> 1 an 40 €
Hebdo + Mensuel	<input type="checkbox"/> 6 mois 50 €	<input type="checkbox"/> 1 an 100 €	<input type="checkbox"/> 6 mois 38 €
			<input type="checkbox"/> 1 an 76 €

ÉTRANGER
Joindre la diffusion au 01-48-70-42-31 ou par mail : diffusion.presse@npa2009.org

LES 2 CHOSES QUE SE NE SUPPORTE PLUS D'ENTENDRE...

